

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE

PORTANT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE

SOCIETE ANONYME FORESTIERE ET AGRICOLE – SAFA

INITIEE PAR LA SOCIETE

COMPAGNIE DU CAMBODGE

PRESENTEE PAR



MEDIOBANCA
Banca di Credito Finanziario S.p.A.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE SOCIETE ANONYME FORESTIERE ET AGRICOLE – SAFA



Le présent document relatif aux autres informations de Société Anonyme Forestière et Agricole – SAFA a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 28 novembre 2012, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'article 6 de l'instruction AMF n° 2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de Société Anonyme Forestière et Agricole – SAFA.

Le présent document d'information complète la note d'information établie conjointement par les sociétés Compagnie du Cambodge et Société Anonyme Forestière et Agricole – SAFA relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la Société Anonyme Forestière et Agricole – SAFA, initiée par la société Compagnie du Cambodge et visée par l'AMF le 27 novembre 2012 sous le n° 12-574, en application d'une déclaration de conformité en date du 27 novembre 2012.

Des exemplaires du présent document et de la note d'information conjointe sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Société Anonyme Forestière et Agricole – SAFA (www.safa-forestiere-agricole.com) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

SAFA

31-32, Quai de Dion-Bouton
92811 Puteaux Cedex
France

www.safa-forestiere-agricole.com

CM – CIC Securities

6, avenue de Provence
75009 Paris
France

www.cm-cics.com

Natixis

47, Quai d'Austerlitz
75648 Paris Cedex 13
France

www.natixis.com

Un communiqué sera diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

Avis Important

En application des dispositions de l'article L. 433-4 II du Code monétaire et financier, Compagnie du Cambodge a l'intention, à l'issue de l'offre publique de retrait décrite dans la note d'information conjointe ayant reçu le visa n° 12-574 le 27 novembre 2012, de mettre en œuvre une procédure de retrait obligatoire. Les actions SAFA qui n'auront pas été apportées à l'offre publique de retrait seront transférées à compter du jour de négociation suivant le jour de clôture de l'offre à la société Compagnie du Cambodge, moyennant une indemnisation de 80 euros par action SAFA, nette de tous frais. Dans cette perspective, le rapport du cabinet Didier Kling & Associés, agissant en qualité d'expert indépendant, est inclus dans la note d'information conjointe.

Table des Matières

1. PRESENTATION DE L'OPERATION DONNANT LIEU A L'ETABLISSEMENT DU DOCUMENT D'INFORMATION RELATIF A SAFA	3
2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF	3
2.1 Répartition du capital et des droits de vote de SAFA	4
2.2 Composition du Conseil d'administration et direction générale.....	4
2.3 Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	5
2.4 Résolutions approuvées par l'assemblée générale du 7 juin 2012	5
2.5 Evolution du cours de l'action SAFA	7
2.6 Evolution de la Société depuis le 31 décembre 2011.....	7
2.7 Faits exceptionnels et litiges	8
2.8 Evénements significatifs récents.....	8
3. COMMUNIQUE DE PRESSE PUBLIES DEPUIS LE 30 AOUT 2012	8
3.1 Communiqué du 31 août 2012 sur les résultats du premier semestre 2012	8
3.2 Communiqué du 2 octobre 2012 relatif à l'offre volontaire de rachat sur les actions SAFA.....	9
3.3 Lettre adressée aux actionnaires de SAFA du 2 octobre 2012 relative à l'offre volontaire de rachat sur les actions SAFA.....	10
3.4 Communiqué du 26 octobre 2012 relatif à l'offre volontaire de rachat et au franchissement du seuil de 95% du capital et des droits de vote par Compagnie du Cambodge	13
3.5 Communiqué du 9 novembre 2012 relatif au succès de l'offre volontaire de rachat.....	14
3.6 Communiqué du 9 novembre 2012 relatif à la mise à disposition du projet de note d'information concernant le projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire.....	14
4. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A SAFA	21

1. PRESENTATION DE L'OPERATION DONNANT LIEU A L'ETABLISSEMENT DU DOCUMENT D'INFORMATION RELATIF A SAFA

Le présent document d'information relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Société Anonyme Forestière et Agricole – SAFA, société anonyme au capital de 4.040.400 euros, dont le siège social est situé au 31-32, Quai de Dion-Bouton, 92800 Puteaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 409 140 530, dont les actions sont admises aux négociations sur le Marché Libre de NYSE-Euronext Paris sous le code ISIN FR0000060295 (« **SAFA** » ou la « **Société** »), est établi dans le cadre de l'offre publique de retrait (l'« **Offre**») suivie d'un retrait obligatoire (le « **Retrait Obligatoire** ») initiée par la société Compagnie du Cambodge, société anonyme dont le siège social est situé au 31-32 Quai de Dion-Bouton, 92800 Puteaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 552 073 785, au capital de 23.508.870 euros, dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé Eurolist de NYSE-Euronext Paris sous le code ISIN FR0000079659 (l'« **Initiateur** » ou « **Compagnie du Cambodge** »).

L'Offre suivie d'un Retrait Obligatoire initiée par Compagnie du Cambodge et visant les actions de SAFA fait suite à une offre volontaire de rachat initiée par Compagnie du Cambodge et ouverte du 3 octobre 2012 au 6 novembre 2012 (l'« **Offre Volontaire de Rachat** »). L'Offre Volontaire de Rachat visait les actions de la Société que Compagnie du Cambodge ne détenait pas directement, indirectement ou de concert avec les sociétés du Groupe Bolloré (soit 69.633 actions représentant 12,06% du capital et des droits de vote de SAFA). A l'issue de l'Offre Volontaire de Rachat, la société Compagnie du Cambodge a acquis 63.000 actions auprès d'actionnaires extérieurs au Groupe Bolloré (et au total, en incluant les titres détenus par le Groupe Bolloré et reclassés chez Compagnie du Cambodge, 176.649 actions SAFA) au prix de 80 euros par action. A la date du présent document, Compagnie du Cambodge détient directement, indirectement ou de concert avec les autres sociétés du Groupe Bolloré actionnaires de SAFA 570.567 actions SAFA représentant 98,85% du capital et des droits de vote de SAFA.

Dans le cadre de l'Offre, l'Initiateur s'engage irrévocablement auprès des actionnaires de SAFA à acquérir, au prix de 80 euros par action, toute action SAFA qui serait présentée pendant une période de 10 jours de négociation. A la clôture de l'Offre, les actions SAFA visées par l'Offre qui n'auront pas été apportées à l'Offre seront transférées, le jour de négociation suivant la clôture de l'Offre, à l'Initiateur, moyennant une indemnisation d'un montant égal au prix de l'Offre, soit 80 euros par action SAFA, nette de tous frais.

Le contexte de l'Offre et ses principales caractéristiques sont décrits en détail dans la note d'information établie conjointement par l'Initiateur et SAFA qui a reçu le visa de l'AMF n° 12-574 le 27 novembre 2012.

2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Le présent document est établi conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'article 6 de l'instruction AMF n° 2006-07 relative aux offres publiques d'acquisitions.

Il est précisé que les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société figurent dans les documents suivants, joints en Annexe A du présent document :

- le rapport annuel 2011 de la Société incluant (i) les comptes consolidés et annuels de SAFA au 31 décembre 2011 et (ii) les rapports des commissaires aux comptes sur ces comptes (le « **Rapport Annuel** »), qui a été mis à la disposition du public le 30 avril 2012 ; et

- le rapport financier semestriel de la Société au 30 juin 2012 incluant (i) les comptes consolidés résumés semestriels et (ii) le rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle (le « **Rapport Financier Semestriel** »), qui a été mis à la disposition du public le 31 août 2012.

Le Rapport Annuel et le Rapport Financier Semestriel sont disponibles sur le site Internet de la Société (www.safa-forestiere-agricole.com) au sein de la rubrique « Publications » et peuvent être obtenus sans frais, sur simple demande adressée à la Société, au 31-32, Quai de Dion-Bouton, 92811 Puteaux Cedex. Ils sont complétés par les informations figurant dans le présent document relatives aux événements significatifs intervenus postérieurement à leur diffusion.

2.1 Répartition du capital et des droits de vote de SAFA

A la date du présent document et à l'issue de l'Offre Volontaire de Rachat, le capital social et les droits de vote de SAFA sont répartis de la façon suivante :

Actionnaires	Actions et droits de votes	Pourcentage du capital et des droits de vote
Compagnie du Cambodge	446.733	77,40%
Société Industrielle et Financière de l'Artois	69.159	11,98%
Bolloré SA	31.574	5,47%
Compagnie des Glénans	23.098	4,00%
Financière du Champ de Mars	1	0,00%
Financière V	1	0,00%
Bolloré Participations	1	0,00%
Sous-total du Groupe Bolloré	570.567	98,85%
Autres actionnaires	6.633	1,15%
TOTAL	577.200	100%

A l'issue de l'Offre Volontaire de Rachat, le nombre d'actions SAFA détenues au nominatif pur s'élève à 394 307 et le nombre d'actions SAFA détenues au nominatif administré s'élève à 182 893.

2.2 Composition du Conseil d'administration et direction générale

A la date du présent document, le Conseil d'administration de la Société est composé de :

- Monsieur Emmanuel FOSSORIER (Président-Directeur Général) ;
- Bolloré Participations, représentée par Monsieur Vincent BOLLORÉ ;
- Monsieur Hubert FABRI ;
- Financière V, représentée par Monsieur Cédric de BAILLIENCOURT ; et

- Financière du Champ de Mars, représentée par Monsieur François LAROZE.

Les mandats d'administrateur de Financière V et de Financière du Champ de Mars ont été renouvelés, à l'occasion de l'Assemblée générale ordinaire tenue le 7 juin 2012, pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Les mandats d'administrateur de Bolloré Participations et de Messieurs Emmanuel Fossorier et Hubert Fabri prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

2.3 Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

Au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

Exercice	2011	2010	2009
Nombre d'actions	577 200	577 200	577 200
Dividendes (en euros)	1,60 ⁽¹⁾	0,80 ⁽¹⁾	0,80 ⁽¹⁾
Montant distribué (en milliers d'euros)	923,5	461,8	461,8

⁽¹⁾ Le dividende à répartir au titre des exercices 2009, 2010 et 2011 était éligible à la réfaction de 40% mentionnée à l'article 158-2° et 3° du Code général des impôts, sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physiques ou sur option, à un prélèvement forfaitaire libératoire en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code général des impôts.

Le dividende relatif à l'exercice 2011 a été mis en paiement, selon la procédure applicable aux actions admises en Euroclear, le 18 juin 2012.

2.4 Résolutions approuvées par l'assemblée générale du 7 juin 2012

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société réunie le 7 juin 2012 a adopté les résolutions suivantes :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice 2011 :

« L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration qu'elle approuve dans tous ses termes, ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 quitus de leur gestion à tous les administrateurs. » ;

- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2011 :

« L'Assemblée générale, après avoir pris acte de la présentation qui lui a été faite des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2011 et du rapport des Commissaires aux comptes, faisant apparaître un résultat net de 9,2 millions d'euros, dont 4,1 millions d'euros part du Groupe, contre un résultat net de 5,8 millions d'euros pour l'exercice précédent, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 tels qu'ils lui sont présentés. » ;

- Affectation du résultat :

« L'Assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :

<i>(en euros)</i>	
Résultat de l'exercice	2 414 821,90
Report à nouveau antérieur	2 441 501,93
Bénéfice distribuable	4 856 323,83
Dividendes	923 520,00
Au compte « report à nouveau »	3 932 803,83

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouverait ainsi fixé à 1,60 euros par action au nominal de 7 euros.

En application des dispositions légales, il est précisé que l'intégralité des dividendes attribués aux personnes physique fiscalement domiciliées en France est éligible à la réfaction de 40% mentionnée à l'article 158 du Code général des impôts, ou sur option, à un prélèvement forfaitaire libératoire en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code général des impôts.

Ce dividende sera, selon la procédure applicable aux actions admises en Euroclear, mis en paiement le 18 juin 2012.

Conformément aux dispositions légales, le tableau suivant récapitule le montant des dividendes par actions, mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercice	2010	2009	2008
Nombre d'actions	577 200	577 200	577 200
Dividendes	0,80 ⁽¹⁾	0,80 ⁽¹⁾	0,80 ⁽¹⁾
<i>(en euros)</i>			
Montant distribué	461,8	461,8	461,8
<i>(en millions d'euros)</i>			

¹ Le dividende à répartir au titre des exercices 2008, 2009 et 2010 était éligible à la réfaction de 40% mentionnée à l'article 158-2° et 3° du Code général des impôts sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physique ou sur option, à un prélèvement forfaitaire libératoire en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code général des impôts.

- Approbation des conventions et engagements réglementés :

« L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte des délibérations qui y sont inscrites et en approuve les conclusions. »

- Renouvellement du mandat d'un administrateur :

« L'Assemblée générale, constatant que le mandat de Financière V arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014. » ;

- Renouvellement du mandat d'un administrateur :

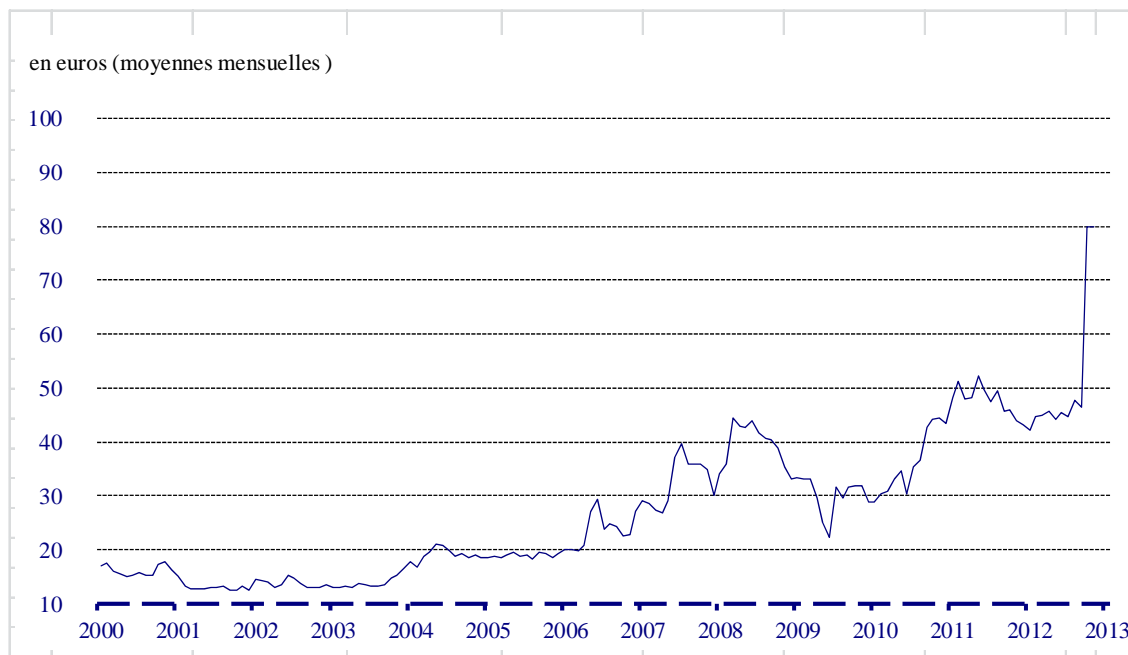
« L'Assemblée générale, constatant que le mandat de Financière du Champ de Mars arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014. » ;

– Pouvoirs pour les formalités :

« L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit ».

2.5 Evolution du cours de l'action SAFA

A la date du présent document, le cours de SAFA avait évolué comme indiqué ci-dessous :



(en euros)

Cours au 31 décembre 2010	46,01
Cours au 31 décembre 2011	42,10
Cours au 26 novembre 2012	80,00

Au 26 novembre 2012, la capitalisation boursière de SAFA s'élève à 46 millions d'euros.

2.6 Evolution de la Société depuis le 31 décembre 2011

La Société a pour activité principale l'exploitation de plantations situées au Cameroun, se composant essentiellement de palmiers et d'hévéas.

A l'issue du premier semestre 2012, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 10,5 millions d'euros, en retrait de 31% par rapport au premier semestre 2011, et le résultat opérationnel s'établit à 5,7 millions d'euros contre 11 millions au premier semestre 2011, en raison de la baisse des cours du caoutchouc et d'un fléchissement de la production du caoutchouc et de l'huile de palme.

Après 2,0 millions d'euros de charges d'impôt, le résultat net consolidé s'établit à 4,0 millions d'euros, contre 6,6 millions d'euros au premier semestre 2011. Le résultat net part du Groupe ressort à 1,8 million d'euros.

2.7 Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de la Société, il n'existe, à la date de dépôt du présent document, aucun litige significatif, procédure d'arbitrage ou fait exceptionnel, autre que le dépôt de l'Offre et les opérations qui y sont liées, susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de SAFA.

2.8 Evénements significatifs récents

A la connaissance de la Société, à la date du dépôt du présent document, aucun événement significatif récent autres que ceux mentionnés dans le présent document n'est intervenu.

3. COMMUNIQUES DE PRESSE PUBLIES DEPUIS LE 30 AOUT 2012

SAFA publie ses communiqués de presse en ligne sur son site Internet (www.safa-forestiere-agricole.com) au sein de la rubrique « Publications ».

SAFA a notamment publié les communiqués suivants portant sur les événements significatifs survenus depuis la publication du Rapport Annuel et du Rapport Financier Semestriel.

3.1 Communiqué du 31 août 2012 sur les résultats du premier semestre 2012

Le communiqué en date du 31 août 2012 publié par Compagnie du Cambodge intitulé « Société Anonyme Forestière et Agricole Résultats du premier semestre 2012 » est reproduit ci-dessous :

« Le Conseil d'Administration de Société Anonyme Forestière et Agricole, réuni le 31 août 2012, a arrêté les comptes du premier semestre 2012.

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 10,5 millions d'euros, en retrait de 31 % par rapport au premier semestre 2011, et le résultat opérationnel s'établit à 5,7 millions d'euros contre 11,0 millions au premier semestre 2011, en raison de la baisse des cours du caoutchouc et d'un fléchissement de la production du caoutchouc et de l'huile de palme.

Après 2,0 millions d'euros de charges d'impôt, le résultat net consolidé s'établit à 4,0 millions d'euros, contre 6,6 millions d'euros au premier semestre 2011. Le résultat net part du Groupe ressort à 1,8 million d'euros.

Chiffres clés consolidés (en millions d'euros)	<i>1^{er} semestre 2011</i>	<i>1^{er} semestre 2012</i>
<i>Chiffre d'affaire</i>	<i>15,1</i>	<i>10,5</i>
Résultat opérationnel	11,0	5,7
<i>Résultat financier</i>	<i>0,3</i>	<i>0,3</i>
<i>Impôts</i>	<i>(4,7)</i>	<i>(2,0)</i>
Résultat net	6,6	4,0
Dont part du Groupe	3,0	1,8

	<i>31 décembre 2011</i>	<i>30 juin 2012</i>
Capitaux propres	45	44
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>26</i>	<i>27</i>
Endettement net	(24)	(20)

Annexe

Eléments sur le chiffre d'affaires :

Chiffre d'affaires du premier semestre par activité (en millions d'euros)	<i>SI 2011</i>	<i>SI 2011</i> (à périmètre et change constants)	<i>SI 2012</i>
<i>Plantations</i>	<i>15,1</i>	<i>15,1</i>	<i>10,5</i>
Total	15,1	15,1	10,5

Evolution du chiffre d'affaires par trimestre (en millions d'euros)	<i>T1</i> <i>2011</i>	<i>T1 2011</i> (à périmètres et change constants)	<i>T1</i> <i>2012</i>	<i>T2</i> <i>2011</i>	<i>T2 2011</i> (à périmètres et change constants)	<i>T2</i> <i>2012</i>
<i>Plantations</i>	<i>7,9</i>	<i>7,9</i>	<i>5,5</i>	<i>7,2</i>	<i>7,2</i>	<i>5,0</i>
Total	7,9	7,9	5,5	7,2	7,2	5,0

Les comptes ont fait l'objet d'un examen limité des commissaires aux comptes. Leur rapport est présenté dans le rapport financier semestriel 2012 disponible sur le site www.safa-forestiere-agricole.com. »

3.2 Communiqué du 2 octobre 2012 relatif à l'offre volontaire de rachat sur les actions SAFA

Le communiqué du 2 octobre 2012 publié conjointement par SAFA et Compagnie du Cambodge et relatif à l'offre volontaire de rachat sur les actions SAFA initiée par Compagnie du Cambodge est reproduit ci-dessous :

« Compagnie du Cambodge annonce le lancement d'une offre volontaire de rachat sur les actions de Société Anonyme Forestière et Agricole – SAFA.

L'offre porte sur les actions non encore détenues par le Groupe Bolloré, soit 69.633 actions SAFA¹ représentant 12,06 % du capital et des droits de vote.

Le prix de l'offre est de 80 euros par action SAFA faisant ressortir une prime de 72% par rapport au cours de bourse².

L'offre sera ouverte du 3 octobre 2012 au 6 novembre 2012.

Si, à l'issue de cette offre, le Groupe Bolloré détient plus de 95% du capital et des droits de vote de SAFA, Compagnie du Cambodge a l'intention de procéder à une offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire, au prix par action de l'offre volontaire de rachat.

Le Conseil d'administration de SAFA a émis à l'unanimité, le 2 octobre 2012, un avis favorable à l'offre volontaire de rachat. Il recommande aux actionnaires de SAFA d'apporter leurs actions à cette

¹ Il est précisé qu'afin de simplifier l'actionnariat de SAFA, certaines sociétés du Groupe Bolloré (Financière du Champ de Mars, Socarfi, Société Bordelaise Africaine, Financière V et Bolloré Participations) ainsi que M. Vincent Bolloré se sont engagés à apporter leurs titres à l'offre, à l'exception des actions qu'ils doivent conserver, conformément aux statuts de SAFA, du fait de leur fonction d'administrateur.

² Moyenne des cours de bourse, pondérée par les volumes de transaction, pendant les soixante jours de négociation précédant le début de la présente opération (soit 46,5 euros).

offre, qu'il juge conforme aux intérêts de SAFA et de ses actionnaires au vu, notamment, d'une attestation d'équité établie par le cabinet Didier Kling & Associés, expert indépendant.

L'opération s'inscrit dans le cadre de la politique de simplification des structures du Groupe Bolloré.»

3.3 Lettre adressée aux actionnaires de SAFA du 2 octobre 2012 relative à l'offre volontaire de rachat sur les actions SAFA

La lettre adressée aux actionnaires de SAFA du 2 octobre 2012 publiée conjointement par SAFA et Compagnie du Cambodge et relative à l'offre volontaire de rachat sur les actions SAFA initiée par Compagnie du Cambodge est reproduite ci-dessous :

« Madame, Monsieur, Cher actionnaire de SAFA,

Compagnie du Cambodge lance une offre volontaire de rachat sur la totalité des actions de Société Anonyme Forestière et Agricole – SAFA admises aux négociations sur le Marché Libre de NYSE-Euronext Paris (code ISIN FR0000060295) et non encore détenues par le Groupe Bolloré, représentant 12,06% du capital et des droits de vote de SAFA, soit, à ce jour, 69.633 actions de SAFA.

Le prix proposé dans le cadre de l'offre volontaire de rachat est de 80 euros par action SAFA faisant ressortir une prime de 72,1% par rapport à la moyenne des cours de bourse, pondérée par les volumes de transaction, pendant les soixante jours de négociation précédant le début de cette offre (soit 46,5 euros).

Il est précisé qu'afin de simplifier l'actionariat de SAFA, M. Vincent Bolloré et certaines sociétés du Groupe Bolloré (Financière du Champ de Mars, Socarfi, Société Bordelaise Africaine, Financière V et Bolloré Participations) se sont engagés à apporter leurs actions SAFA à l'offre, à l'exception des actions qu'ils doivent conserver, conformément aux statuts de SAFA, du fait de leur fonction d'administrateur. Ce reclassement représente 19,69% du capital de SAFA, soit environ 113.669 actions.

De plus amples détails sur cette offre figurent dans les documents visés ci-dessous :

- La note d'information établie conjointement par Compagnie du Cambodge et SAFA, disponible sur les sites Internet de SAFA et Compagnie du Cambodge et qui détaille les principales caractéristiques de cette offre ; et*
- Une liste des neuf principales questions/réponses que peut soulever cette offre, jointe en Annexe 1.*

Si, à l'issue de cette offre, le Groupe Bolloré détient plus de 95% du capital et des droits de vote de SAFA, Compagnie du Cambodge a l'intention de procéder à une offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire, au prix par action de l'offre volontaire de rachat.

Cette offre s'inscrit dans le cadre de la politique de simplification des structures du Groupe Bolloré. Elle a pour objectif de radier les actions SAFA du Marché Libre de NYSE-Euronext Paris.

Le Conseil d'administration de SAFA a émis à l'unanimité, le 2 octobre 2012, un avis favorable à l'offre volontaire de rachat et recommande aux actionnaires de SAFA d'apporter leurs actions à l'offre volontaire de rachat, qu'il a jugée conforme aux intérêts de SAFA et ses actionnaires.

Le cabinet Didier Kling & Associés, nommé par SAFA en tant qu'expert indépendant, a émis une attestation d'équité. Il considère que ce prix par action est équitable pour les actionnaires, y compris

dans l'optique d'un retrait obligatoire de SAFA. Vous trouverez cette attestation d'équité dans la note d'information susvisée concernant l'offre volontaire de rachat.

Cette offre sera ouverte en France à compter du 3 octobre 2012 (inclus) et jusqu'au 6 novembre 2012 (inclus).

Si vous souhaitez participer à l'offre :

- Pour les actionnaires au nominatif pur, vous devez contacter CM-CIC Securities, 6 Avenue de Provence, 75009 PARIS, téléphone : +33 (0) 1.45.96.77.40 ;
- Pour les actionnaires au nominatif administré, il vous est recommandé de contacter votre intermédiaire financier dans les meilleurs délais et de passer un ordre de vente de vos actions SAFA.

Nous vous invitons à consulter sur les sites Internet de Compagnie du Cambodge (www.compagnie-du-cambodge.com) et de SAFA (<http://www.safa-forestiere-agricole.com>) la note d'information et l'ensemble des documents relatifs à cette offre.

Pour toute question, vous pouvez également contacter le Service Communication du Groupe Bolloré au 01.46.96.47.85

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, cher actionnaire de SAFA, l'expression de notre plus haute considération.

Emmanuel Fossorier
Président-directeur général de
SAFA

Cédric de Bailliencourt
Président du Directoire de
Compagnie du Cambodge

Annexe 1

L'offre volontaire de rachat en 9 questions

1. QUELLE EST LA DUREE DE L'OFFRE ?

L'offre volontaire de rachat sera ouverte à compter du 3 octobre 2012. La clôture de l'Offre interviendra le 6 novembre 2012. Vous disposez par conséquent de 25 jours de négociation pour participer à l'offre.

Un calendrier indicatif de l'offre figure dans la section 2.3 de la note d'information disponible sur les sites Internet de SAFA et Compagnie du Cambodge.

2. POURQUOI FAIRE UNE OFFRE VOLONTAIRE DE RACHAT ?

L'offre volontaire de rachat s'inscrit dans le cadre du processus de simplification des structures du Groupe Bolloré.

Les motifs de l'offre sont détaillés dans la section 1.1.2 de la note d'information disponible sur les sites Internet de SAFA et Compagnie du Cambodge.

3. LE PRIX PAR ACTION EST-IL ATTRACTIF ?

Le prix proposé est de 80 euros par action SAFA faisant ressortir une prime de 72,1% par rapport à la moyenne des cours de bourse, pondérée par les volumes de transaction, pendant les soixante jours de négociation précédant le début de la présente opération (soit 46,5 euros).

Les éléments d'appréciation du prix par action proposé dans le cadre de l'offre volontaire de rachat ont fait l'objet d'un rapport établi par Mediobanca di Credito Finanziario S.p.A, conseil financier de Compagnie du Cambodge.

Le cabinet Didier Kling & Associés, expert indépendant désigné par le Conseil d'administration de SAFA du 31 août 2012, a délivré le 2 octobre 2012 une attestation d'équité du prix par action de l'offre, y compris dans l'optique d'un retrait obligatoire.

Les principaux éléments des rapports de Mediobanca di Credito Finanziario S.p.A et de l'expert indépendant sont détaillés dans les articles 3 et 4, respectivement, de la note d'information disponible sur les sites Internet de SAFA et Compagnie du Cambodge.

4. QUELS TITRES L'OFFRE VOLONTAIRE DE RACHAT VISE-T-ELLE ?

L'offre volontaire de rachat porte sur la totalité des actions SAFA existantes non encore détenues à ce jour par le Groupe Bolloré, soit 69.633 actions représentant 12,06% du capital et des droits de vote de SAFA. Il est précisé que M. Vincent Bolloré et certaines des sociétés du Groupe Bolloré se sont engagés à apporter leurs titres à l'offre, à l'exception des actions qu'ils doivent conserver, conformément aux statuts de SAFA, du fait de leur fonction d'administrateur.

5. COMMENT FAIRE POUR APPORTER MES ACTIONS SAFA A L'OFFRE ?

Les actionnaires de SAFA peuvent apporter leurs actions à l'offre volontaire de rachat pendant toute la durée de cette offre.

Si vos actions sont inscrites en compte au nominatif pur, elles devront préalablement être converties au nominatif administré pour être présentées à l'offre.

Ensuite, il vous appartiendra d'adresser à votre intermédiaire habilité un ordre de vente irrévocable précisant le nombre d'actions SAFA que vous souhaitez apporter à cette offre.

Les actions SAFA apportées à l'offre devront être libres de tout privilège, gage, nantissement ou autre sûreté ou restriction de quelque nature que ce soit susceptible d'affecter le libre transfert de leur propriété.

La vente de vos actions SAFA et le règlement du prix interviendront dans un délai de trois jours de négociation.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à solliciter votre intermédiaire habilité.

La procédure d'apport à l'offre est détaillée à la section 2.1.1 de la note d'information disponible sur les sites Internet de SAFA et Compagnie du Cambodge.

6. MON LIEU DE RESIDENCE PEUT-IL AVOIR UNE INFLUENCE SUR MA POSSIBILITE DE PARTICIPER A L'OFFRE?

L'offre volontaire de rachat est faite en France et aux Etats-Unis et n'a pas été soumise au contrôle et/ou à l'autorisation d'une quelconque autorité réglementaire. Les actionnaires de SAFA situés ailleurs qu'en France ou aux Etats-Unis ne peuvent participer à cette offre que dans la mesure où une telle participation est autorisée par le droit local auquel ils sont soumis.

L'offre ne pourra donc d'aucune façon faire l'objet d'une acceptation depuis un pays où elle fait l'objet de restrictions.

Les restrictions applicables à l'offre sont détaillées à la section 2.5 de la note d'information disponible sur les sites Internet de SAFA et Compagnie du Cambodge.

7. QU'ADVIENDRA-T-IL DES ACTIONS SAFA QUI NE SERONT PAS APPORTEES A L'OFFRE ?

A l'issue de l'offre volontaire de rachat, en cas de détention de plus de 95% du capital et des droits de vote de SAFA par le Groupe Bolloré, Compagnie du Cambodge a l'intention de mettre en œuvre une offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire, au même prix par action que l'offre volontaire de rachat.

8. EST-IL ENVISAGE DE DEMANDER LA RADIATION DES TITRES SAFA DU MARCHE LIBRE?

A l'issue de l'éventuelle offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visée au point 7 ci-dessus, les titres de SAFA seront radiés du Marché libre de NYSE-Euronext Paris.

9. LE RETRAIT OBLIGATOIRE SERA-T-IL PLUS AVANTAGEUX QUE L'OFFRE VOLONTAIRE DE RACHAT ?

Le retrait obligatoire sera réalisé au même prix par action que l'offre volontaire de rachat.

La mise en œuvre du retrait obligatoire sera soumise à l'autorisation de l'Autorité des Marchés Financiers.

Par ailleurs, le cabinet Didier Kling & Associés, expert indépendant, a jugé, dans le cadre de l'offre volontaire de rachat, comme équitable le prix par action qui sera offert par Compagnie du Cambodge dans le cadre du retrait obligatoire et qui est égal à celui offert dans le cadre de l'offre volontaire de rachat. »

3.4 Communiqué du 26 octobre 2012 relatif à l'offre volontaire de rachat et au franchissement du seuil de 95% du capital et des droits de vote par Compagnie du Cambodge

Le communiqué du 26 octobre 2012 publié par Compagnie du Cambodge mais également disponible sur le site Internet de SAFA et relatif à l'offre volontaire de rachat et au franchissement du seuil de 95% du capital et des droits de vote par Compagnie du Cambodge est reproduit ci-dessous :

« Depuis le début de son offre volontaire de rachat, Compagnie du Cambodge a acquis sur le marché 42 868 actions SAFA.

Le Groupe Bolloré franchit ce jour le seuil de 95 % du capital et des droits de vote de SAFA.

Conformément aux intentions annoncées dans le cadre de son offre volontaire de rachat, Compagnie du Cambodge va déposer auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, à l'issue de la période de l'offre volontaire de rachat, un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire, pour un prix correspondant au prix de l'offre volontaire de rachat, soit 80 euros par action SAFA.

Toutefois, la durée de l'offre volontaire de rachat étant de 25 jours de négociation, les actionnaires de SAFA pourront, s'ils le souhaitent, apporter leurs actions à l'offre volontaire de rachat jusqu'au 6 novembre 2012 inclus. »

3.5 Communiqué du 9 novembre 2012 relatif au succès de l'offre volontaire de rachat

Le communiqué du 9 novembre 2012 publié conjointement par SAFA et Compagnie du Cambodge et relatif au succès de l'offre volontaire de rachat sur les actions SAFA initiée par Compagnie du Cambodge est reproduit ci-dessous :

« Pendant la période de l'offre volontaire de rachat initiée par Compagnie du Cambodge sur les actions SAFA, ouverte du 3 octobre 2012 au 6 novembre 2012, Compagnie du Cambodge a acquis, au prix de 80 euros par action, 63.000 actions SAFA, soit 10,9% du capital, cédées par des actionnaires extérieurs au Groupe Bolloré (et au total, en incluant les titres détenus par le Groupe Bolloré et reclassés chez Compagnie du Cambodge, 176.649 actions représentant 30,6% du capital de SAFA).

Compte tenu des actions SAFA détenues préalablement à l'ouverture de cette offre, le Groupe Bolloré détient désormais 98,85 % du capital et des droits de vote de SAFA.

Conformément aux intentions annoncées dans le cadre de son offre, Compagnie du Cambodge a donc déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire à un prix correspondant de 80 euros par actions correspondant au prix de l'offre volontaire de rachat. »

3.6 Communiqué du 9 novembre 2012 relatif à la mise à disposition du projet de note d'information concernant le projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire

Le communiqué du 9 novembre 2012 publié conjointement par SAFA et Compagnie du Cambodge et relatif à la mise à disposition du projet de note d'information concernant le projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire sur les actions SAFA initiée par Compagnie du Cambodge est reproduit ci-dessous :

« COMMUNIQUE DE MISE A DISPOSITION DU PROJET DE NOTE D'INFORMATION RELATIF AU PROJET D'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE

PORTANT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE

SOCIETE ANONYME FORESTIERE ET AGRICOLE – SAFA

INITIEE PAR LA SOCIETE

COMPAGNIE DU CAMBODGE

PRESENTEE PAR



MEDIOBANCA
Banca di Credito Finanziario S.p.A.

TERMES DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT :

Prix : 80 euros par action Société Anonyme Forestière et Agricole – SAFA

Durée : 10 jours de négociation

L'OFFRE ET LE PROJET DE NOTE D'INFORMATION RESTENT SOUMIS A L'EXAMEN DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS (l' « AMF »).

AVIS IMPORTANT

Sous réserve de la décision de conformité de l'AMF, à l'issue de l'offre publique de retrait, la procédure de retrait obligatoire prévue par l'article L. 433-4 II du Code monétaire et financier sera mise en œuvre. Les actions SAFA qui n'auront pas été apportées à l'offre publique de retrait seront transférées à compter du jour de négociation suivant le jour de clôture de l'offre à la société Compagnie du Cambodge, moyennant une indemnisation de 80 euros par action SAFA, nette de tous frais.

Le présent communiqué établi conjointement par Compagnie du Cambodge et Société Anonyme Forestière-SAFA est diffusé conformément aux dispositions des articles 231-16 et suivants du règlement général de l'AMF.

Le projet de note d'information conjointe est disponible sur les sites Internet de Compagnie du Cambodge (www.compagnie-du-cambodge.com), de SAFA (www.safa-forestiere-agricole.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peut être obtenu sans frais par les actionnaires de SAFA auprès de :

Compagnie du Cambodge
31-32, Quai de Dion-Bouton
92811 Puteaux Cedex
France

www.compagnie-du-cambodge.com

SAFA
31-32, Quai de Dion-Bouton
92811 Puteaux Cedex
France

www.safa-forestiere-agricole.com

Natixis
47, Quai d'Austerlitz
75648 Paris Cedex 13
France

www.natixis.com

**Mediobanca Banca di Credito
Finanziario S.p.A.**
Succursale de Paris
43, rue de la Bienfaisance
75008 Paris
France

www.mediobanca.it

CM – CIC Securities
6, avenue de Provence
75009 Paris
France

www.cm-cics.com

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables des sociétés SAFA et Compagnie du Cambodge seront déposées auprès de l'AMF au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique de retrait. Ces informations qui feront l'objet de deux documents d'information spécifiques établis par SAFA et Compagnie du Cambodge seront mises à la disposition du public selon les mêmes modalités que le projet de note d'information conjointe.

1. **PRESENTATION DE L'OFFRE**

En application des articles 236-3 et 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, la société Compagnie du Cambodge, société anonyme dont le siège social est situé au 31-32 Quai de Dion-Bouton, 92800 Puteaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 552 073 785, au capital de 23.508.870 euros, dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé Eurolist de NYSE-Euronext Paris sous le code ISIN FR0000079659 (l'« **Initiateur** » ou le « **Compagnie du Cambodge** »), propose de manière irrévocable aux actionnaires de Société Anonyme Forestière et Agricole – SAFA, société anonyme, dont le siège social est situé au 31-32 Quai de Dion-Bouton, 92800 Puteaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 409 140 530, au capital de 4.040.400 euros, dont les actions sont admises aux négociations sur le Marché Libre de NYSE-Euronext Paris sous le code ISIN FR0000060295 (« **SAFA** » ou la « **Société** »), d'acquérir la totalité de leurs actions SAFA au prix unitaire de 80 euros dans le cadre de l'offre publique de retrait (l'« **Offre** ») qui sera immédiatement suivie de la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire conformément aux dispositions des articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF (le « **Retrait Obligatoire** »). Dans le cadre du Retrait Obligatoire, les actions SAFA autres que celles détenues par Compagnie du Cambodge, qui n'auraient pas été apportées à l'Offre, seront transférées à Compagnie du Cambodge moyennant une indemnisation identique au prix de l'Offre (soit 80 euros par action), nette de tout frais.

L'Offre porte sur la totalité des actions SAFA existantes non détenues directement ou indirectement par l'Initiateur ou de concert avec les autres sociétés du Groupe Bolloré actionnaires de SAFA,

représentant 1,15% du capital et des droits de vote de SAFA, soit, à la date du présent communiqué, 6.633 actions SAFA.

1.1 Contexte et motifs de l'Offre

Le Groupe Bolloré détient le contrôle de SAFA depuis 1997 et la prise de contrôle du Groupe Rivaud. A cette date, il contrôlait environ 54% du capital et des droits de vote de SAFA. Depuis lors, il s'est renforcé dans le capital de SAFA par des acquisitions successives.

Le 3 octobre 2012, Compagnie du Cambodge a lancé, conformément à la note d'organisation du Marché Libre de NYSE-Euronext Paris en date du 29 mars 2010, une offre volontaire de rachat (l'« **Offre Volontaire de Rachat** ») sur les actions de la Société qu'elle ne détenait pas directement, indirectement ou de concert avec le Groupe Bolloré (soit 69.633 actions représentant 12,06% du capital et des droits de vote de SAFA). L'Offre Volontaire de Rachat s'est clôturée le 6 novembre 2012. A l'issue de l'Offre Volontaire de Rachat, Compagnie du Cambodge a acquis 176.649 actions SAFA (dont 63.000 actions auprès d'actionnaires extérieurs au Groupe Bolloré) et détient donc, à la date du présent communiqué, directement, indirectement ou de concert avec les autres sociétés du Groupe Bolloré actionnaires de SAFA 570.567 actions SAFA, représentant 98,85% du capital et des droits de vote de SAFA.

Les actions SAFA, ayant cessé d'être négociées sur un marché réglementé, peuvent faire l'objet de l'Offre et du Retrait Obligatoire dans les conditions prévues par le règlement général de l'AMF, en application de l'article L. 433-4, I 1° du Code monétaire et financier et de l'article 236-3 du règlement général de l'AMF.

L'opération s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la simplification des structures du Groupe Bolloré. Souhaitant acquérir le solde du capital de la Société et offrir une opportunité de retrait immédiate aux actionnaires minoritaires de SAFA à des conditions de prix attractives et dont le caractère équitable est attesté, l'Initiateur a déposé auprès de l'AMF l'Offre qui sera immédiatement suivie du Retrait Obligatoire, les actionnaires minoritaires de SAFA ne représentant pas plus de 5% du capital ou des droits de vote de SAFA.

1.2 Intentions de l'Initiateur pour les douze mois à venir

Intentions relatives à la politique industrielle, commerciale et financière

L'Initiateur a l'intention de poursuivre les principales orientations stratégiques mises en œuvre par SAFA afin de poursuivre son développement.

Intentions de l'Initiateur en matière d'emploi

SAFA n'emploie à ce jour aucun salarié.

A la date du présent communiqué, SAFA Cameroun (« **SAFACAM** »), détenue directement à 48,61% par SAFA, emploie 1.771 salariés.

L'Offre sur SAFA n'aura aucun impact sur la politique en matière d'emploi.

Composition des organes sociaux et de la direction de SAFA

L'Initiateur n'envisage pas, à la date du présent communiqué, de modifier la composition du Conseil d'administration de la Société.

Intérêt de l'Offre pour les deux sociétés et leurs actionnaires – Synergies – Gains

L'Offre, suivie par la mise en œuvre du Retrait Obligatoire, vise à offrir aux actionnaires de SAFA une liquidité immédiate à des conditions équitables sur l'intégralité de leur participation, tout en économisant à la Société les coûts de cotation boursière.

Cette opération devrait ainsi permettre aux actionnaires qui ont accompagné le développement de SAFA de bénéficier d'une opportunité de sortie à un prix supérieur aux moyennes des cours de l'action observées au cours des mois précédant la transaction.

Hormis l'économie de coûts lors du retrait de la cote des actions SAFA, l'Initiateur et la Société n'anticipent aucune synergie significative de coûts ni de revenus, dont la matérialisation serait identifiable ou chiffrable à la date du présent communiqué.

Fusion – Réorganisation juridique

A ce jour, il n'est pas envisagé de procéder à une fusion entre l'Initiateur et la Société. Cependant, une réorganisation juridique de ce type pourrait être étudiée ultérieurement.

Politique de distribution de dividendes

A l'issue de l'Offre suivie du Retrait Obligatoire :

- la politique de dividende de la Société continuera d'être déterminée par ses organes sociaux en fonction des capacités distributives, de la situation financière et des besoins financiers de la Société et de ses filiales ; et*
- la politique de dividende de Compagnie du Cambodge ne sera pas modifiée.*

2. CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE ET DU RETRAIT OBLIGATOIRE

En application des dispositions des articles 231-13, 236-3 et 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, Mediobanca Banca di Credito Finanziario S.p.A., agissant pour le compte de Compagnie du Cambodge en qualité d'établissement présentateur, a déposé le 9 novembre 2012 auprès de l'AMF le projet d'Offre sous la forme d'une offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire portant sur la totalité des actions SAFA non encore détenues à ce jour directement ou indirectement par l'Initiateur ou de concert avec les autres sociétés du Groupe Bolloré actionnaires de SAFA.

Conformément à l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, Mediobanca Banca di Credito Finanziario S.p.A. garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

2.1 Nombre d'actions susceptibles d'être apportées dans le cadre de l'Offre

L'Offre porte sur la totalité des actions de la Société existantes non détenues directement ou indirectement par l'Initiateur ou de concert avec les autres sociétés du Groupe Bolloré actionnaires de SAFA, représentant 1,15% du capital et des droits de vote de SAFA, soit, à la date du présent communiqué, 6.633 actions SAFA.

2.2 Termes de l'Offre et du Retrait Obligatoire

L'Initiateur s'engage irrévocablement auprès des actionnaires de SAFA à acquérir, au prix de 80 euros par action, toute action SAFA qui serait présentée à l'Offre pendant une période de 10 jours de négociation.

A la clôture de l'Offre, les actions SAFA visées par l'Offre qui n'auront pas été apportées à celle-ci seront transférées le jour de négociation suivant la clôture de l'Offre au profit de l'Initiateur, moyennant une indemnisation d'un montant égal au prix de l'Offre, soit 80 euros par action SAFA, nette de tous frais.

2.3 Financement et coûts de l'Offre et du Retrait Obligatoire

Le montant maximum de l'Offre et de la mise en œuvre du Retrait Obligatoire est de 530.640 euros, correspondant à l'acquisition de 6.633 actions SAFA au prix unitaire de 80 euros par action, étant précisé que la totalité des actions SAFA apportées à l'Offre ou transférées dans le cadre du Retrait Obligatoire seront acquises par l'Initiateur.

Le coût total maximum de l'Offre est ainsi estimé à environ 780.640 euros et sera financé par l'Initiateur par l'utilisation des disponibilités de Compagnie du Cambodge.

2.4 Calendrier indicatif de l'Offre

9 novembre 2012	Dépôt du projet de note d'information conjointe auprès de l'AMF et mise à disposition du public du projet de note d'information conjointe
27 novembre 2012	Déclaration de conformité de l'Offre par l'AMF emportant visa de la note d'information conjointe
29 novembre 2012	Mise à disposition du public de (i) la note d'information conjointe visée par l'AMF, (ii) du document relatif aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Compagnie du Cambodge et (iii) du document relatif aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de SAFA
30 novembre 2012	Ouverture de l'Offre
13 décembre 2012	Clôture de l'Offre
14 décembre 2012	Publication des résultats définitifs de l'Offre par l'AMF
A partir du 14 décembre 2012	Mise en œuvre du Retrait Obligatoire et radiation des actions SAFA du Marché Libre de NYSE-Euronext Paris.

2.5 Modalités de l'Offre et du Retrait Obligatoire

L'Offre

Les actionnaires de SAFA dont les actions sont inscrites en compte auprès d'un intermédiaire financier (établissement de crédit, entreprises d'investissement, etc.), et qui souhaitent apporter leurs actions à l'Offre, devront remettre à leur intermédiaire financier, dépositaire de leurs titres, au plus tard à la date de clôture de l'Offre, un ordre de vente irrévocable conforme au modèle mis à leur disposition par cet intermédiaire financier.

Les actions SAFA inscrites en compte au nominatif pur qui seront apportées à l'Offre devront préalablement être converties au nominatif administré pour être présentées à l'Offre. La transformation de titres au nominatif pur en titres au nominatif administré interviendra sur demande de tout actionnaire auprès de CM-CIC Securities, 6 avenue de Provence, 75009 Paris

(tel : +33 (0)1 45 96 77 40), teneur de compte de SAFA, par envoi du modèle qui sera mis à leur disposition par CM-CIC Securities.

L'Offre s'effectuant par achat sur le marché, le règlement-livraison et le règlement du prix corrélatif seront effectués au fur et à mesure de l'exécution des ordres, dans un délai de trois jours de négociation suivant chaque exécution, les frais de négociation (courtage et TVA) restant à la charge des actionnaires concernés. Le prestataire de services d'investissement acheteur agissant pour le compte de Compagnie du Cambodge est Natixis, 47 Quai d'Austerlitz, 75648 Paris Cedex 13.

Le Retrait Obligatoire

Conformément aux dispositions des articles 237-1 et 237-10 du règlement général de l'AMF, à l'issue de l'Offre, les actions SAFA visées par l'Offre qui n'auront pas été apportées à celle-ci seront transférées le jour de négociation suivant la clôture de l'Offre au profit de l'Initiateur, moyennant une indemnisation d'un montant égal au prix de l'Offre, soit 80 euros par action SAFA, nette de tous frais.

Le montant de l'indemnisation sera versé le 14 décembre 2012 par Compagnie du Cambodge sur un compte bloqué ouvert à cet effet auprès de Natixis, centralisateur des opérations d'indemnisation. Conformément à l'article 237-6 du règlement général de l'AMF, les fonds non affectés correspondant à l'indemnisation des titres dont les ayants droit sont restés inconnus, seront conservés par Natixis pendant une durée de dix (10) ans à compter de la date de Retrait Obligatoire (soit le 14 décembre 2012) et versés à la Caisse des dépôts et consignations à l'expiration de ce délai. Ces fonds seront à la disposition des ayants droit sous réserve de la prescription trentenaire au bénéfice de l'Etat.

Les actions SAFA seront radiées du Marché Libre de NYSE-Euronext Paris dès le lendemain de la clôture de l'Offre, date à laquelle le Retrait Obligatoire sera effectif.

3. ELEMENTS D'APPRECIATION DE L'OFFRE ET DU RETRAIT OBLIGATOIRE

L'appréciation du prix de l'Offre et de l'indemnisation proposée dans le cadre du Retrait Obligatoire a été effectuée sur la base d'une approche multicritère reposant notamment sur l'analyse du cours de bourse de SAFA et la valorisation par calcul de l'actif net réévalué. Les conclusions de cette analyse, établie par Mediobanca Banca di Credito Finanziario S.p.A. sont reproduites ci-après :

Le prix d'Offre de 80 euros par action SAFA se compare comme suit aux différents critères de valorisation retenus :

	Prix par action SAFA (€/action)	Prime offerte par le prix d'offre de 80 €/action
Valorisation multi-critères (méthodes retenues)		
DCF:		
Bas de fourchette	57.1	40.1%
Haut de fourchette	68.0	17.7%
ANR sur base comptable	53.4	49.7%
ANR sur base cours de bourse SAFACAM	72.7	10.1%
Cours de bourse:		
Spot au 01/10/2012	45.0	77.8%
Moyenne pondérée - 1 mois	46.6	71.6%
Moyenne pondérée - 60 jours	46.5	72.1%
Moyenne pondérée - 3 mois	46.5	72.1%
Moyenne pondérée - 6 mois	46.3	72.7%
Moyenne pondérée - 1 an	45.5	75.8%
Cours plus haut - 1 an	52.5	52.4%
Cours plus bas - 1 an	42.1	90.2%
Achat plus haut fait par le Groupe Bolloré	52.0	53.8%

Le prix d'Offre de 80 euros par action SAFA (après distribution du dividende au titre de l'exercice 2011) se situe au-dessus des fourchettes d'estimations retenues dans le cadre de l'évaluation multicritère.

4. RAPPORT DE L'EXPERT INDEPENDANT

Conformément aux dispositions des articles 261-1 et suivants du règlement général de l'AMF, le cabinet Didier Kling & Associés a été nommé par le Conseil d'administration de la Société en date du 31 août 2012 en qualité d'expert indépendant chargé de porter une appréciation sur l'évaluation des actions SAFA et de se prononcer sur (i) le caractère équitable des conditions financières offertes dans le cadre de l'Offre Volontaire de Rachat et (ii) le caractère équitable du prix et de l'indemnisation proposée par l'Initiateur, dans le cadre de l'Offre suivie du Retrait Obligatoire.

Le 9 novembre 2012, l'expert indépendant a conclu au caractère équitable des conditions financières offertes dans le cadre de la présente Offre suivie du Retrait Obligatoire, en application de l'article 261-1 du règlement général de l'AMF.

La conclusion de l'expert indépendant est reproduite ci-après : « Le prix de 80 € par action SAFA proposé pour la présente offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire, est équitable pour les actionnaires minoritaires ».

5. AVIS MOTIVE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SAFA

Conformément aux dispositions de l'article 231-19 4° du règlement général de l'AMF, le Conseil d'administration de SAFA s'est réuni le 9 novembre 2012 afin d'examiner l'Offre et de rendre un avis motivé sur l'intérêt qu'elle représente pour SAFA et ses actionnaires. Cinq membres étaient présents ou représentés.

L'avis a été rendu à l'unanimité des membres présents et représentés et aucune opinion divergente n'a été formulée.

Le texte de cet avis est reproduit ci-après :

« Après en avoir débattu et connaissance prise (i) du projet de note d'information établie conjointement par Compagnie du Cambodge et la Société, qui inclut notamment des éléments d'appréciation du prix de l'Offre et de l'indemnisation du Retrait Obligatoire préparés par Mediobanca Banca di Credito Finanziario S.p.A et (ii) de l'avis du cabinet Didier Kling & Associés délivré en sa qualité d'expert indépendant, le Conseil d'administration constate notamment que :

- l'expert indépendant confirme le caractère équitable du prix de 80 euros par action SAFA dans le cadre de l'Offre et de l'indemnisation du même montant dans le cadre du Retrait Obligatoire ;
- les conditions financières de l'Offre suivie du Retrait Obligatoire sont intéressantes pour les actionnaires de la Société qui disposent ainsi d'une opportunité de liquidité immédiate à un prix attractif ; et
- la réalisation de l'Offre suivie du Retrait Obligatoire permettra à la Société d'économiser les coûts liés à la cotation boursière et de simplifier la structure de détention de son capital.

Au vu de ces éléments et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration conclut, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, que l'Offre suivie du Retrait Obligatoire est conforme aux intérêts de la Société et de ses actionnaires, pour les motifs et selon les modalités et conditions exposées en séance et décrits dans le projet de note d'information s'y rapportant.

En conséquence et compte tenu, notamment, de l'opportunité de liquidité immédiate que l'Offre suivie du Retrait Obligatoire représente à un prix attractif, le Conseil d'administration de la Société décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'émettre un avis favorable à l'Offre suivie du Retrait Obligatoire et de recommander aux actionnaires de la Société d'apporter leurs actions à l'Offre, étant précisé qu'en toute hypothèse leurs actions seront transférées à Compagnie du Cambodge dans le cadre du Retrait Obligatoire.

Le Conseil d'administration prend acte du fait que les actions SAFA seront radiées du Marché Libre de NYSE-Euronext Paris dès le lendemain de la clôture de l'Offre, date à laquelle le Retrait Obligatoire sera effectif ».

Les membres du Conseil d'administration ont indiqué qu'ils n'apporteront pas leurs actions SAFA à l'Offre. »

4. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A SAFA

« J'atteste que le document « informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables » de Société Anonyme Forestière et Agricole – SAFA, qui a été déposé le 28 novembre 2012 auprès de l'Autorité des marchés financiers et qui sera diffusé le 29 novembre 2012, soit au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'instruction AMF n° 2006-07 du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques d'acquisitions dans le cadre de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par la société Compagnie du Cambodge, et visant les actions de Société Anonyme Forestière et Agricole – SAFA. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

Puteaux, le 28 novembre 2012.

Monsieur Emmanuel FOSSORIER
Président du Conseil d'administration et Directeur Général de SAFA

Annexe A

Rapport Annuel et Rapport Financier Semestriel

RAPPORT ANNUEL 2011

SOCIÉTÉ ANONYME
FORESTIÈRE ET
AGRICOLE – SAFA

RAPPORT ANNUEL 2011

SOCIÉTÉ ANONYME FORESTIÈRE ET AGRICOLE – SAFA

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 7 JUIN 2012**

Société anonyme au capital de 4 040 400 euros
Siège social : 31-32, quai de Dion-Bouton
92811 Puteaux Cedex – France
Tél. : + 33 (0)1 46 96 44 33 / Fax : + 33 (0)1 46 96 44 22

www.safa-forestiere-agricole.fr
409 140 530 RCS Nanterre

CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 22 MARS 2012

EMMANUEL FOSSORIER

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

VINCENT BOLLORÉ

REPRÉSENTANT BOLLORÉ PARTICIPATIONS

HUBERT FABRI

CÉDRIC DE BAILLIENCOURT

REPRÉSENTANT FINANCIÈRE V

FRANÇOIS LAROZE

REPRÉSENTANT FINANCIÈRE DU CHAMP DE MARS

INFORMATION FINANCIÈRE

CÉDRIC DE BAILLIENCOURT

DIRECTEUR FINANCIER

TÉL. : +33 (0)1 46 96 46 73

FAX : +33 (0)1 46 96 48 76

EMMANUEL FOSSORIER

RELATIONS INVESTISSEURS

TÉL. : +33 (0)1 46 96 47 85

FAX : +33 (0)1 46 96 42 38

RAPPORT ANNUEL

RAPPORT DE GESTION	5
Rapport du Conseil	6
Données sociales	11
Données relatives à la maîtrise des risques environnementaux	12
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	13
Bilan consolidé	14
Compte de résultat consolidé	16
État du résultat global consolidé	17
Variation de la trésorerie consolidée	18
Variation des capitaux propres consolidés	19
Annexe aux comptes consolidés	20
Notes sur le bilan	26
Notes sur le compte de résultat	36
Autres informations	39
Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux	42
Liste des sociétés consolidées	43
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	44
COMPTES ANNUELS	45
Bilan	46
Compte de résultat	48
Annexe aux comptes annuels	49
Notes sur le bilan	49
Notes sur le compte de résultat	50
Informations diverses	50
Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	51
Filiales et participations au 31 décembre 2011	52
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	54
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	55
RÉSOLUTIONS	57
Résolutions présentées à l'Assemblée générale ordinaire du 7 juin 2012	58

RAPPORT DE GESTION

Rapport du Conseil	6
Données sociales	11
Données relatives à la maîtrise des risques environnementaux	12

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DU CONSEIL

RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2011

COMPTES CONSOLIDÉS

Le chiffre d'affaires consolidé progresse de 33 %, à 26,3 millions d'euros, et le résultat opérationnel atteint 15,8 millions d'euros, contre 7,6 millions d'euros en 2010. Cette progression provient essentiellement du résultat de SAFA Cameroun qui a bénéficié de la forte hausse du prix de vente du caoutchouc en 2011.

Le résultat net consolidé s'élève à 9,2 millions d'euros, contre 5,8 millions d'euros en 2010.

Les capitaux propres part du Groupe s'établissent à 25,9 millions d'euros au 31 décembre 2011, contre 22,2 millions d'euros fin 2010, en augmentation de 3,7 millions d'euros, après la distribution de dividendes et la prise en compte du résultat de l'exercice.

CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	2011	2010
Chiffre d'affaires	26,3	19,7
Résultat opérationnel	15,8	7,6
Résultat financier	0,5	0,4
Part dans le résultat net des entreprises associées	-	-
Impôts	(7,0)	(2,2)
Résultat net	9,2	5,8
dont part du Groupe	4,1	2,7

COMPTES ANNUELS

Le résultat net social atteint 2,4 millions d'euros, contre 1,2 million d'euros en 2010 et correspond principalement aux dividendes reçus de SAFA Cameroun.

TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2011, la trésorerie de la Société Anonyme Forestière et Agricole s'élève à 8,3 millions d'euros, contre 6,4 millions d'euros au 31 décembre 2010.

PARTICIPATIONS

SAFA CAMEROUN (48,6 %) ⁽¹⁾

SAFA Cameroun exploite 8 800 hectares dont 4 800 hectares de palmiers et 4 000 hectares d'hévéas. La production de caoutchouc usiné, à 5 300 tonnes, est stable, l'augmentation de 3 % des rendements au champ (1,56 tonne/hectare) compensant une réduction de surface. La production d'huile de palme, à 12 250 tonnes, croît de 13 % par rapport à 2010, en raison principalement d'une augmentation des rendements au champ (+ 9%).

Le chiffre d'affaires 2011 s'établit à 26 millions d'euros, en progression de 33 % par rapport à 2010, en raison principalement de la forte hausse du prix de vente du caoutchouc (+39 %). Le résultat net, après IAS 41, s'établit à 9,9 millions d'euros, contre 6,0 millions d'euros en 2010.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de 2 414 821,90 euros ; il vous est proposé de l'affecter de la façon suivante :

(en euros)	
Résultat de l'exercice	2 414 821,90
Report à nouveau antérieur	2 441 501,93
Bénéfice distribuable	4 856 323,83
Dividendes	923 520,00
Au compte « Report à nouveau »	3 932 803,83

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouverait ainsi fixé à 1,60 euro par action au nominal de 7 euros.

En application des dispositions légales, il est précisé que l'intégralité des dividendes attribués aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158 du Code général des impôts, ou sur option, à un prélèvement forfaitaire libératoire en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code général des impôts.

Ce dividende sera, selon la procédure applicable aux actions admises en Euroclear, mis en paiement le 18 juin 2012.

DISTRIBUTION DES DIVIDENDES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions légales, le tableau suivant récapitule le montant des dividendes par action, mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercice	2010	2009	2008
Nombre d'actions	577 200	577 200	577 200
Dividendes (en euros)	0,80 ⁽¹⁾	0,80 ⁽¹⁾	0,80 ⁽¹⁾
Montant distribué (en milliers d'euros)	461,8	461,8	461,8

(1) Le dividende à répartir au titre des exercices 2008, 2009 et 2010 était éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-2° et 3° du Code général des impôts sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physiques ou sur option, à un prélèvement forfaitaire libératoire en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code général des impôts.

PRESCRIPTION DES DIVIDENDES

Le délai légal de prescription des dividendes non réclamés est de cinq ans à compter de leur mise en paiement.

Les dividendes atteints par la prescription quinquennale sont reversés à l'État.

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Aucune dépense ou charge non déductible du résultat fiscal en vertu de l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été engagée par la société.

PRISES DE PARTICIPATIONS

PRISES DE PARTICIPATIONS DIRECTES

Néant.

PRISES DE PARTICIPATIONS INDIRECTES

Néant.

(1) Consolidé par intégration globale.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIONNARIAT

Principaux actionnaires ou groupes d'actionnaires au 31 décembre 2011 :

	% du capital
Compagnie du Cambodge	46,79
Financière du Champ de Mars	18,74
Société Industrielle et Financière de l'Artois	11,98
Bolloré	5,47
Autres sociétés du Groupe Bolloré	4,96
Sous-total Groupe Bolloré	87,94
Public	12,06
Total	100,00

Le nombre des droits de vote est identique à celui des actions.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire, autres que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus, détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Au 31 décembre 2011, le nombre d'actionnaires inscrits au nominatif pur est de 57, celui inscrit au nominatif administré s'élevant à 238 (source : CM-CIC Securities).

Au 31 décembre 2011, aucune action inscrite au nominatif pur n'était nantie.

Les salariés du Groupe ne détiennent aucun pourcentage du capital de la société au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Moyenne mensuelle (en euros)



(en euros)	
Cours au 31 décembre 2010	46,01
Cours au 31 décembre 2011	42,10
Cours du 1 ^{er} mars 2012	45,50

Au 1^{er} mars 2012, la capitalisation boursière de SAFA s'élève à 26 millions d'euros.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS VISÉS À L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, il est demandé à l'Assemblée générale ordinaire d'approuver les conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du même Code et conclus au cours de l'exercice et des exercices écoulés après avoir été régulièrement autorisés par votre Conseil d'administration.

JETONS DE PRÉSENCE

Le montant global maximum des jetons de présence pouvant être alloués par le Conseil d'administration à ses membres a été fixé par l'Assemblée générale ordinaire du 25 juin 1999 à la somme de 8 020 euros jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

La répartition de jetons de présence est réalisée, conformément à la décision du Conseil d'administration, par parts égales au prorata de la durée de l'exercice des fonctions d'administrateurs.

RAPPORT DE GESTION

TABLEAU DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ (ARTICLE L. 225-100 DU CODE DE COMMERCE)

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2011 (1^{re} résolution) : Les augmentations de capital ne pourront dépasser 2 000 000 euros Montant nominal des valeurs constituant des titres d'emprunt ne pourra excéder 50 000 000 euros Validité de l'autorisation : vingt-six mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire (jusqu'au 10 août 2013)
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	Assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2011 (2^e résolution) : Les augmentations de capital ne pourront dépasser 2 000 000 euros Validité de l'autorisation : vingt-six mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire (jusqu'au 10 août 2013)
Délégation de pouvoir consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital limitée à 10 % du capital visant à rémunérer des apports de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2011 (3^e résolution) : Validité de l'autorisation : vingt-six mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire (jusqu'au 10 août 2013)
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux salariés	Assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2011 (4^e résolution) : 1 % du capital Validité de l'autorisation : vingt-six mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire (jusqu'au 10 août 2013)

Il n'a pas été fait usage de ces délégations de compétence au cours de l'exercice 2011.

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS MENTIONNÉES À L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER, RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

Néant.

MANDATS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 3, nous vous rendons compte ci-après de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice.

Le Conseil du 10 juin 2011 s'est prononcé pour la non-dissociation des fonctions de Président et de Directeur général.

Emmanuel Fossorier, Président-directeur général

Date d'entrée en fonction : 10 juin 2011^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2013

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Membre du Directoire de Compagnie du Cambodge⁽¹⁾ ;
- Président-directeur général de Société Anonyme Forestière et Agricole ;
- Président de Compagnie de Dinan, Financière de l'Île Tudy, Financière de Locmaria ;
- Administrateur de Société Anonyme Forestière et Agricole ;
- Représentant permanent de Compagnie du Cambodge aux Conseils de Société Industrielle et Financière de l'Artois⁽¹⁾, Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard, de Compagnie des Tramways de Rouen et de Société Bordelaise Africaine.

— *Autres fonctions et mandats*

Néant.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de BB Group, African Investment Company SA, PTR Finances SA, SFA SA ;
 - Représentant permanent de SFA SA au Conseil de Cormoran Participations SA.
- *Autres fonctions et mandats*
- Néant.

Bolloré Participations, administrateur

Date d'entrée en fonction : 10 juin 2011^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2013

Représentant permanent : Vincent Bolloré

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge⁽¹⁾ ;
- Administrateur de Bolloré⁽¹⁾, Compagnie des Tramways de Rouen, Financière de l'Odé⁽¹⁾, Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard, Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA), Société Bordelaise Africaine, Société Industrielle et Financière de l'Artois⁽¹⁾.

— *Autres fonctions et mandats*

Néant.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de Bolloré Africa Logistics Cameroun, Nord Sumatra Investissements, SAFA Cameroun⁽¹⁾, SDV Congo, SFA.
- *Autres fonctions et mandats*
- Administrateur de Agro Products Investment Company Ltd, Bereby Finances, Centrages, Immobilière de la Pépinière, Socfinco, Société de Gestion pour le Caoutchouc et les Oléagineux (Sogescol), Palmeraies du Cameroun (Palmcam), Société Camerounaise de Palmeraies (Socapalm)⁽¹⁾, Société des Caoutchoucs du Grand-Bereby (SOGB)⁽¹⁾, Socfinaf (ex-Intercultures)⁽¹⁾, Induservices, Socfin (ex-Socfina)⁽¹⁾, Socfinasia⁽¹⁾, Socfinde et Terrasia.

(R) Renouvelé.

(1) Société cotée.

Hubert Fabri⁽²⁾, administrateurDate d'entrée en fonction : 10 juin 2011^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2013

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Vice-Président du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge⁽¹⁾ ;
- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge⁽¹⁾ ;
- Administrateur de Bolloré⁽¹⁾, Financière Moncey⁽¹⁾, Financière de l'Odet⁽¹⁾, Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA) et Société Industrielle et Financière de l'Artois⁽¹⁾.

— *Autres fonctions et mandats*

Néant.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Vice-Président de Plantations des Terres Rouges⁽¹⁾ ;
- Administrateur de Champ de Mars Investissements, Financière Nord-Sumatra, Financière du Champ de Mars, Forestière Équatoriale⁽¹⁾, SAFA Cameroun⁽¹⁾, Nord-Sumatra Investissements et Plantations des Terres Rouges⁽¹⁾.

— *Autres fonctions et mandats*

- Président du Conseil d'administration de Be-Fin, Induservices SA, Palmeraies du Cameroun, Palmeraies de Mopoli⁽¹⁾, Socfin (ex-Socfinal)⁽¹⁾, Socfinaf (ex-Intercultures)⁽¹⁾, Socfinasia⁽¹⁾, Socfinde, Société de Gestion pour le Caoutchouc et les Oléagineux (Sogescol), Immobilière de la Pépinière, Socfinco, Centrages, Plantations Nord-Sumatra Ltd, Socfinaf Company Ltd et Liberian Agricultural Company (LAC) ;
- Vice-Président de Société des Caoutchoucs de Grand Bereby (SOGB)⁽¹⁾ ;
- Administrateur de Palmeraies de Mopoli⁽¹⁾, Okomu Oil Palm Company⁽¹⁾, Socfin (ex-Socfinal)⁽¹⁾, Socfinaf (ex-Intercultures)⁽¹⁾, Socfinasia⁽¹⁾, Socfinde, Socfin KCD, Socfindo, Induservices SA, et Terrasia ;
- Cogérant de Brabanta ;
- Représentant permanent de PF Représentation au Conseil de Société Camerounaise de Palmeraies (Socapalm)⁽¹⁾.

(R) Renouvelé.

(1) Société cotée.

(2) Administrateur indépendant.

Financière V, administrateur

Date d'entrée en fonction : 11 juin 2009

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2011

Représentant permanent : Cédric de Bailliencourt

(Le renouvellement de son mandat sera proposé à l'Assemblée générale ordinaire du 7 juin 2012)

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de Société Anonyme Forestière et Agricole.

— *Autres fonctions et mandats*

Néant.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Néant.

Financière du Champ de Mars, administrateur

Date d'entrée en fonction : 11 juin 2009

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2011

Représentant permanent : François Laroze

(Le renouvellement de son mandat sera proposé à l'Assemblée générale ordinaire du 7 juin 2012)

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de Société Anonyme Forestière et Agricole.

— *Autres fonctions et mandats*

Néant.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de Nord Sumatra Investissements.

— *Autres fonctions et mandats*

Néant.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les mandats de Financière V (représentée par Cédric de Bailliencourt) et de Financière du Champ de Mars (représentée par François Laroze) arrivent à expiration à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Nous vous proposons de renouveler leur mandat respectif pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération brute totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social en poste au 31 décembre 2011, par la société, par des sociétés contrôlées par votre société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, ou par la société qui contrôle votre société, au sens du même article :

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

(en euros)	Exercice 2011	Exercice 2010
Emmanuel Fossorier, Président-directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	95 259	85 261
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	–	–
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	–	–
Total	95 259	85 261

RAPPORT DE GESTION

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

(en euros)	Exercice 2011		Exercice 2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Emmanuel Fossorier, Président-directeur général				
Rémunération fixe	83 288	83 288	75 516	75 516
Rémunération variable	9 000 ⁽¹⁾	9 000 ⁽¹⁾	8 000 ⁽¹⁾	8 000 ⁽¹⁾
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	1 213	1 213	-	-
Avantages en nature	1 758	1 758	1 745	1 745
Total	95 259	95 259	85 261	85 261

(1) Partie variable liée aux résultats du Groupe Bolloré.

TABLEAU DES JETONS DE PRÉSENCE ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

(en euros)	Montants versés au cours de l'exercice 2011	Montants versés au cours de l'exercice 2010
Hubert Fabri		
Jetons de présence	22 265	22 265
Bolloré Participations		
Jetons de présence	29 687	29 687
Financière V		
Jetons de présence	12 241	25 104
Total	64 193	77 056

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été attribuée au dirigeant mandataire social ni levée au cours de l'exercice.

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Aucune action de performance n'a été attribuée au dirigeant mandataire social par l'émetteur ou par toute société du Groupe.

CONTRAT DE TRAVAIL, RETRAITES SPÉCIFIQUES, INDEMNITÉS DE DÉPART ET CLAUSE DE NON-CONCURRENCE

Exercice 2011	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Emmanuel Fossorier Président-directeur général Date début mandat : 10 juin 2011 Date fin mandat : 31 décembre 2013		•		•		•		•

INFORMATION RELATIVE AUX DÉLAIS DE PAIEMENT

En application de l'article D. 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons dans le tableau suivant la décomposition à la date du 31 décembre 2011 du solde des dettes fournisseurs et autres comptes rattachés par date d'échéance et en comparaison le tableau au 31 décembre 2010.

Échéances (J = 31/12/2011) (en milliers d'euros)	Dettes échues à la clôture	Échéance à					Hors échéance	Total
		J + 15	Entre J + 16 et J + 30	Entre J + 31 et J + 45	Entre J + 46 et J + 60	Au-delà de J + 60		
Fournisseurs								
Fournisseurs d'immobilisations								
Total à payer								
Factures non parvenues							45	45
Autres								
Total fournisseurs et autres comptes rattachés							45	45

Échéances (J = 31/12/2010) (en milliers d'euros)	Dettes échues à la clôture	Échéance à					Hors échéance	Total
		J + 15	Entre J + 16 et J + 30	Entre J + 31 et J + 45	Entre J + 46 et J + 60	Au-delà de J + 60		
Fournisseurs								
Fournisseurs d'immobilisations								
Total à payer								
Factures non parvenues							44	44
Autres								
Total fournisseurs et autres comptes rattachés							44	44

DONNÉES SOCIALES

Au 31 décembre 2011, la Société Anonyme Forestière et Agricole emploie 1 771 salariés par la détention d'une participation de 48,61 % dans le capital de la société SAFA Cameroun, qui exploite des plantations (palmeraies et hévéas).

EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2011

PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	Afrique
Nombre	1 771
En pourcentage	100

PAR TYPE DE POPULATION

	Hommes	Femmes	Cadres	Non-cadres	CDI	CDD	Total
Nombre	1 420	351	16	1 755	1 618	153	1 771
En pourcentage	80,18	19,82	0,90	99,10	91,36	8,64	100

RAPPORT DE GESTION

RECRUTEMENTS ET DÉPARTS

En 2011, la Société Anonyme Forestière et Agricole a procédé à 242 recrutements.

Recrutements	Effectifs	%
Contrat à durée indéterminée (CDI)	3	1,24
Contrat à durée déterminée (CDD)	239 ⁽¹⁾	98,76
Total	242	100

(1) Dont 92 passages en contrat à durée indéterminée (CDI) dans l'année.

Le nombre total des départs en 2011 est de 126.

Départs	Effectifs	%
Démission	61	48,41
Fin de contrat à durée déterminée (CDD)	20	15,87
Licenciement non économique	20	15,87
Retraite	8	6,36
Autres motifs	17	13,49
Total	126	100

DONNÉES RELATIVES À LA MAÎTRISE DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

	Unité de mesure	Données 2011
Consommation de matières premières		
Eau	m ³	491 070
Consommation d'énergie		
Électricité	MWh	2 321
Fioul pour poids lourds, engins, usine	l	671 296
Fioul et diesel oil pour navires	t	
Fioul et diesel oil pour locomotives	l	
Gaz	m ³	

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2011

Bilan consolidé	14
Compte de résultat consolidé	16
État du résultat global consolidé	17
Variation de la trésorerie consolidée	18
Variation des capitaux propres consolidés	19
Annexe aux comptes consolidés	20
Principes comptables – note 1	20
Principales variations de périmètre – note 2	26
Comparabilité des comptes – note 3	26
Notes sur le bilan – notes 4 à 17	26
Notes sur le compte de résultat – notes 18 à 22	36
Autres informations – notes 23 à 28	39
Honoraires des contrôleurs légaux et des membres de leurs réseaux – note 29	42
Liste des sociétés consolidées – note 30	43
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	44

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<i>Goodwill</i>		0	0
Immobilisations incorporelles	4	3	4
Immobilisations corporelles	5	24 375	21 538
Titres mis en équivalence		0	0
Autres actifs financiers	6	5 218	5 144
Impôts différés	22	0	0
Autres actifs		0	0
Actifs non courants		29 596	26 686
Stocks et en-cours	7	2 272	1 872
Clients et autres débiteurs	8	2 482	1 819
Impôts courants		0	7
Autres actifs financiers	6	0	0
Autres actifs		0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9-14	23 834	15 214
Actifs courants		28 588	18 912
Total actif		58 184	45 598

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Capital		4 040	4 040
Primes liées au capital		232	232
Réserves consolidées		21 580	17 914
Capitaux propres, part du Groupe		25 852	22 186
Intérêts minoritaires		18 972	16 961
Capitaux propres	10	44 824	39 147
Dettes financières à long terme	14	0	0
Provisions pour avantages au personnel	12	483	440
Autres provisions	11	436	220
Impôts différés	22	1 967	1 864
Autres passifs		0	0
Passifs non courants		2 886	2 524
Dettes financières à court terme	14	1	2
Provisions (part à moins d'un an)	11	76	107
Fournisseurs et autres créiteurs	15	3 621	2 287
Impôts courants	16	6 652	1 397
Autres passifs	17	124	134
Passifs courants		10 474	3 927
Total passif		58 184	45 598

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	Notes	2011	2010
Chiffre d'affaires	20	26 331	19 732
Achats et charges externes	20	(5 635)	(5 909)
Frais de personnel	20	(3 426)	(3 045)
Amortissements et provisions	20	(1 814)	(1 831)
Autres produits opérationnels	20	386	198
Autres charges opérationnelles	20	(40)	(1 542)
Résultat opérationnel	20	15 802	7 603
Coût net du financement	21	422	213
Autres produits financiers	21	50	137
Autres charges financières	21	0	0
Résultat financier	21	472	350
Impôts sur les résultats	22	(7 035)	(2 201)
Résultat net consolidé		9 239	5 752
Résultat net consolidé, part du Groupe		4 127	2 651
Intérêts minoritaires		5 112	3 101

RÉSULTAT PAR ACTION

10

(en euros)	2011	2010
Résultat net, part du Groupe		
– de base	7,15	4,59
– dilué	7,15	4,59

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	2011	2010
Résultat net consolidé de l'exercice	9 239	5 752
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt)		
Variation des réserves de conversion des entités contrôlées	0	0
Variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées	0	0
Autres variations du résultat global	0	0
Résultat global	9 239	5 752
Dont :		
– part du Groupe	4 127	2 651
– part des minoritaires	5 112	3 101

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

VARIATION DE LA TRÉSORERIE CONSOLIDÉE

(en milliers d'euros)	2011	2010
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net, part du Groupe	4 127	2 651
Part des intérêts minoritaires	5 112	3 101
Résultat net consolidé	9 239	5 752
Charges et produits sans effet sur la trésorerie		
– élimination des amortissements et provisions	2 021	1 840
– élimination de la variation des impôts différés	104	635
– autres produits et charges sans incidence de trésorerie ou non liés à l'activité	(338)	1 482
– élimination des plus ou moins-values de cession	(20)	(72)
Autres retraitements		
– coût net du financement	(422)	(213)
– produits des dividendes reçus	(16)	(44)
– charges d'impôts sur les sociétés	6 715	1 530
Dividendes reçus		
– dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0	0
– dividendes reçus des sociétés non consolidées	16	44
Impôts sur les sociétés décaissés	(1 303)	(1 285)
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement	553	25
– dont stocks et en-cours	(401)	79
– dont dettes	1 616	922
– dont créances	(662)	(976)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles	16 549	9 694
Flux d'investissement		
Décaissements liés à des acquisitions		
– immobilisations corporelles	(4 305)	(2 637)
– immobilisations incorporelles	(1)	0
– titres et autres immobilisations financières	(74)	(500)
Encaissements liés à des cessions		
– immobilisations corporelles	26	72
– immobilisations incorporelles	0	0
– titres	0	0
– autres immobilisations financières	0	0
Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie	(15)	(8)
Flux nets de trésorerie sur investissements	(4 369)	(3 073)
Flux de financement		
Décaissements		
– dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(461)	(462)
– dividendes versés aux minoritaires nets des impôts de distribution	(3 522)	(1 779)
– remboursements des dettes financières	0	0
Encaissements		
– augmentation des capitaux propres	0	0
– subventions d'investissements	0	0
– augmentation des dettes financières	0	0
Intérêts nets décaissés	422	213
Flux nets de trésorerie sur opérations de financement	(3 561)	(2 028)
Incidence des variations de cours des devises	0	0
Variation de la trésorerie	8 619	4 593
Trésorerie à l'ouverture ⁽¹⁾	15 214	10 621
Trésorerie à la clôture ⁽¹⁾	23 833	15 214

(1) Voir note 9 – Trésorerie et équivalents de trésorerie.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Juste valeur IAS 39	Réserves de conversion	Réserves	Capitaux propres, part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2009	4 040	232	0	0	15 728	20 000	15 433	35 433
Transactions avec les actionnaires					(465)	(465)	(1 573)	(2 038)
Augmentation de capital de la société mère								
Dividendes distribués					(462)	(462)	(1 559)	(2 021)
Variations de périmètre					(3)	(3)	(14)	(17)
Autres variations								
Éléments du résultat global					2 651	2 651	3 101	5 752
Résultat de l'exercice					2 651	2 651	3 101	5 752
Autres éléments du résultat global								
– Variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées								
– Variation des réserves de conversion des entités contrôlées								
– Autres variations du résultat global								
Capitaux propres au 31 décembre 2010	4 040	232	0	0	17 914	22 186	16 961	39 147
Transactions avec les actionnaires					(461)	(461)	(3 101)	(3 562)
Augmentation de capital de la société mère								
Dividendes distribués					(461)	(461)	(3 086)	(3 547)
Variations de périmètre						0	(15)	(15)
Autres variations								
Éléments du résultat global					4 127	4 127	5 112	9 239
Résultat de l'exercice					4 127	4 127	5 112	9 239
Autres éléments du résultat global								
– Variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées								
– Variation des réserves de conversion des entités contrôlées								
– Autres variations du résultat global								
Capitaux propres au 31 décembre 2011	4 040	232	0	0	21 580	25 852	18 972	44 824

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES

A – FAITS MARQUANTS

Néant.

B – PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

B.1 – Informations relatives à l'entreprise

La Société Anonyme Forestière et Agricole – SAFA est une société anonyme de droit français soumise à l'ensemble des textes applicables aux sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Son siège social se situe au 31-32, quai de Dion-Bouton, 92811 Puteaux. La société est cotée à Paris sur le marché libre d'Euronext.

En date du 22 mars 2012, le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés du Groupe Société Anonyme Forestière et Agricole – SAFA (« le Groupe ») au 31 décembre 2011. Ceux-ci ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 7 juin 2012.

B.2 – Principes généraux

Bien que cotée sur un marché non réglementé, SAFA a opté pour l'établissement de ses états financiers consolidés 2011 selon le référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standards).

Les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2011 sont établis conformément au référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2011 (consultable à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_en.htm#adopted-commission).

Pour les périodes présentées, le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne diffère des normes IFRS d'application obligatoire de l'IASB sur les points suivants :

- « carve-out » d'IAS 39 : concerne principalement les dispositions d'application de la comptabilité de couverture aux portefeuilles de base des établissements bancaires.
- Cette exclusion est sans effet sur les états financiers du Groupe ;
- normes d'application obligatoire selon l'IASB mais non encore adoptées ou d'application postérieure à la clôture selon l'Union européenne : voir B.3 – Évolutions normatives.

Les premiers comptes publiés selon le référentiel IFRS sont ceux de l'exercice 2005.

B.3 – Évolutions normatives

1. Normes IFRS, interprétations IFRIC ou amendements appliqués par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2011

Normes, amendements ou interprétations	Dates d'adoption par l'Union européenne	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
Amendement à IAS 32 « Classement des émissions de droits »	23/12/2009	01/02/2010
IAS 24 révisée « Information relative aux parties liées »	19/07/2010	01/01/2011
Modification d'IFRIC 14 « Paiements d'avance d'exigences de financement minimal »	19/07/2010	01/01/2011
IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres »	23/07/2010	01/07/2010
Améliorations aux IFRS – mai 2010	18/02/2011	01/01/2011 (sauf amendements à IFRS 3 et IAS 27 : 01/07/2010)

L'application de ces nouveaux textes n'a pas eu d'incidence sur les états financiers du Groupe.

2. Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

L'IASB a publié des normes et des interprétations qui n'ont pas encore été adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2011 ; elles ne sont pas appliquées par le Groupe à cette date.

Normes, amendements ou interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
IAS 27 révisée « États financiers individuels »	12/05/2011	01/01/2013
IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises »	12/05/2011	01/01/2013
IFRS 9 « Instruments financiers – Phase 1 : classement et évaluation »	12/11/2009, 28/10/2010 et 16/12/2011	01/01/2015
IFRS 10 « États financiers consolidés »	12/05/2011	01/01/2013
IFRS 11 « Accords conjoints »	12/05/2011	01/01/2013
IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités »	12/05/2011	01/01/2013
IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur »	12/05/2011	01/01/2013
IFRIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert »	19/10/2011	01/01/2013
Amendement à IFRS 7 « Informations à fournir – Compensation des actifs financiers et des passifs financiers »	16/12/2011	01/01/2013
Amendements à IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global (OCI) »	16/06/2011	01/07/2012
Amendement à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement d'actifs sous-jacents »	20/12/2010	01/01/2012
Amendements à IAS 19 « Avantages au personnel »	16/06/2011	01/01/2013
Amendements à IAS 32 « Compensation des actifs financiers et des passifs financiers »	16/12/2011	01/01/2014

L'IASB a publié des normes et des interprétations, adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2011, applicables à partir des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012. Ces textes n'ont pas été appliqués par anticipation.

Normes, amendements ou interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
Amendement à IFRS 7 « Informations à fournir – Transferts d'actifs financiers »	07/10/2010	01/07/2011

Le Groupe est en cours d'analyse des incidences éventuelles de ces textes sur ses comptes consolidés.

B.4 – Modalités de première application des IFRS

En tant que premier adoptant des IFRS, le Groupe a retenu les options de première application suivantes, prévues par IFRS 1 :

- les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition aux IFRS n'ont pas été retraités ;
- le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition aux IFRS sur les avantages au personnel a été imputé sur les capitaux propres ;
- les immobilisations corporelles ont fait l'objet de réévaluations.

B.5 – Méthodes de consolidation

1. Périmètre de consolidation

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel avec d'autres actionnaires, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle.

Le Groupe apprécie au cas par cas, pour chaque participation, l'ensemble des éléments permettant de caractériser le type de contrôle qu'il exerce. Conformément à la norme IAS 27 révisée « États financiers consolidés et individuels », seuls les droits de vote potentiels exerçables ou convertibles immédiatement sont pris en compte pour l'appréciation du contrôle.

Lorsqu'il existe des options croisées d'achat et de vente exerçables à prix fixe et à même date, le Groupe prend en compte la détention en résultant dans le calcul des pourcentages d'intérêt.

Les sociétés, qui tant individuellement que collectivement sont non significatives par rapport aux états financiers consolidés, sont exclues du périmètre de consolidation. Leur matérialité est appréciée avant chaque clôture annuelle.

2. Opérations intragroupe

Opérations n'affectant pas le résultat consolidé

Les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés :

- dans leur totalité entre les sociétés consolidées par intégration globale ;
- dans la limite du pourcentage d'intégration le plus faible de l'entreprise contrôlée conjointement en cas de transactions effectuées :
 - entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement,
 - entre deux entreprises intégrées proportionnellement.

Opérations affectant le résultat consolidé

L'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values est pratiquée :

- à 100 % pour les sociétés consolidées par intégration globale ;
- dans la limite du pourcentage d'intégration le plus faible pour les transactions effectuées :

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

- entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement,
- entre deux sociétés intégrées proportionnellement,
- entre une société mise en équivalence et une société intégrée globalement.

3. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe, et qui ne sont pas en situation d'hyperinflation, sont convertis selon la méthode dite « du cours de clôture ». Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées.

Les *goodwill* relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

4. Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de l'entité, au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique « Résultat de change » et présentés en « Résultat opérationnel » pour les transactions commerciales et en « Autres produits et charges financiers » pour les transactions financières.

Les pertes et gains sur les produits dérivés de change, utilisés à des fins de couverture, sont enregistrés en « Résultat opérationnel » pour les transactions commerciales et en « Résultat financier » pour les transactions financières.

5. Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique à compter du 1^{er} janvier 2010 les dispositions de la norme IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises ».

Les regroupements initiés postérieurement au 1^{er} janvier 2004 mais avant le 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés selon l'ancienne version d'IFRS 3. Les dispositions nouvelles apportées par la révision d'IFRS 3 sont les suivantes :

- possibilité offerte au cas par cas pour chaque regroupement d'entreprises d'évaluer les intérêts ne donnant pas le contrôle à la juste valeur et de comptabiliser un *goodwill* complet ou de calculer comme antérieurement le *goodwill* sur la seule portion acquise ;
- en cas de prise de contrôle par acquisitions successives, la quote-part antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur à la date de prise de contrôle en contrepartie du résultat ;
- les frais d'acquisition sont comptabilisés en résultat ainsi que toute modification au-delà du délai d'affectation des éléments inclus dans le calcul du *goodwill*.

Le *goodwill* est égal à la différence entre :

- la somme de :
 - la contrepartie transférée, c'est-à-dire le coût d'acquisition hors frais d'acquisition et incluant la juste valeur des compléments de prix éventuels,
 - la juste valeur à la date de prise de contrôle des intérêts ne donnant pas le contrôle dans le cas d'une acquisition partielle pour laquelle l'option du *goodwill* complet est retenue,
 - la juste valeur de la quote-part antérieurement détenue le cas échéant ;
- et la somme de :
 - la quote-part de la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise à la date de prise de contrôle relative aux intérêts donnant le contrôle (y compris le cas échéant, les intérêts précédemment détenus),
 - la quote-part relative aux intérêts ne donnant pas le contrôle si l'option du *goodwill* complet est retenue.

À la date d'acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont évalués individuellement à leur juste valeur, quelle

que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments doivent être finalisées dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. Une évaluation provisoire est fournie lors des clôtures de comptes intervenant dans ce délai.

Les actifs incorporels sont comptabilisés séparément du *goodwill* s'ils sont identifiables, c'est-à-dire s'ils résultent d'un droit légal ou contractuel, ou s'ils sont séparables des activités de l'entité acquise et qu'ils sont porteurs d'avantages économiques futurs.

Le Groupe apprécie au cas par cas pour chaque acquisition partielle le recours à l'option du *goodwill* complet.

Le Groupe comptabilise les effets des regroupements d'entreprises en « Autres produits (charges) financiers ».

6. Comptabilisation des variations de pourcentage d'intérêt de participations consolidées sans perte de contrôle

À compter du 1^{er} janvier 2010, le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 27 révisée « États financiers consolidés et individuels » pour les variations de pourcentage d'intérêt dans les sociétés consolidées n'entraînant pas de perte de contrôle, y compris pour les transferts internes de titres.

La différence entre l'ajustement de la valeur des intérêts ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue est comptabilisée directement en capitaux propres, part du Groupe.

7. Perte de contrôle

Conformément aux dispositions de la norme IAS 27 révisée « États financiers consolidés et individuels », le Groupe constate en résultat, à la date de la perte de contrôle, l'écart entre :

- la somme de :
 - la juste valeur de la contrepartie reçue,
 - la juste valeur des intérêts éventuellement conservés ;
 - et la valeur comptable de ces éléments.

Le Groupe constate l'effet des pertes de contrôle en « Autres produits (charges) financiers ».

B.6 – Règles et méthodes d'évaluation

1. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite de procéder à des estimations et de formuler des hypothèses qui concernent l'évaluation de certains montants qui figurent dans les comptes, notamment pour :

- la durée d'amortissement des immobilisations ;
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraite ;
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur ;
- l'estimation des justes valeurs ;
- l'évaluation des actifs biologiques (IAS 41).

Le Groupe revoit régulièrement ses appréciations en fonction, notamment, de données historiques ou du contexte économique dans lequel il évolue. Par voie de conséquence, les montants qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe pourraient en être affectés.

2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est constitué principalement par l'exploitation d'une plantation.

Les produits sont constatés en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acquéreur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ou à la prestation de services.

3. Contrats de location

Les contrats de location pour lesquels le Groupe intervient en tant que preneur sont classés en contrats de location-financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats sont classés en location simple.

En application de l'interprétation IFRIC 4 « Conditions permettant de déterminer si un contrat comporte une location », le Groupe revoit les contrats de fournitures de prestations de biens et services afin de déterminer si ces contrats octroient également à l'acheteur un droit d'usage de certains actifs. Les équipements ainsi identifiés sont comptabilisés

comme décrits dans ce paragraphe en application de la norme IAS 17 « Contrats de location ». Les paiements relatifs à ces actifs sont isolés du total des paiements relatifs au contrat.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur à la date d'acquisition. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue des contrats de location-financement. Les frais financiers, qui représentent la différence entre les engagements totaux du contrat et la juste valeur du bien acquis, sont répartis sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice.

Les revenus locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés en produits de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location.

Les charges de loyer, en vertu d'un contrat de location simple, sont comptabilisées en charge dans le compte de résultat de façon linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

4. Contrats de concession

Le Groupe SAFA n'est pas concerné par ce type de contrat.

5. Coût net du financement

Ce coût comprend les charges d'intérêt sur la dette, les intérêts perçus sur placement de trésorerie et, le cas échéant, les variations de valeur des dérivés qualifiés de couverture et ayant pour sous-jacent des éléments de l'endettement net du Groupe.

6. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les dépréciations d'actifs financiers, les pertes et gains liés aux acquisitions et cessions des titres, le résultat de change concernant les transactions financières, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les variations des provisions financières et, le cas échéant, les variations de valeur des produits dérivés non qualifiés de couverture à l'exception des dérivés relatifs aux activités opérationnelles.

7. Impôts sur les résultats

Le Groupe calcule les impôts sur les résultats conformément aux législations fiscales en vigueur.

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur les résultats », les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles, sauf si l'impôt différé est généré par un *goodwill* ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

Un impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, co-entreprises et investissements dans les succursales, sauf si la date à laquelle s'inversera la différence temporelle peut être contrôlée et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés, ou s'il existe des différences temporelles passives.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

8. Goodwill

Les *goodwill* relatifs aux sociétés contrôlées sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « *Goodwill* ». Les *goodwill* ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en charge opérationnelle. Il est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (*badwill*) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

9. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation.

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche et de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement, inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la faisabilité technique du projet est démontrée ;
- l'existence d'une intention de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;
- l'existence d'un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée ;
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.

Les frais de développement sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés à compter de la mise à disposition du produit. Dans le cas spécifique des logiciels, la durée de vie est déterminée comme suit :

- si le logiciel est utilisé en interne, sur la durée probable d'utilisation ;
- si le logiciel est à usage externe, selon les perspectives de vente, location ou de toute autre forme de commercialisation.

Les frais de développement de logiciels capitalisés sont ceux qui sont encourus pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses encourues préalablement (phase de planification de la conception, de définition du produit et de définition de l'architecture du produit) sont comptabilisées en charges.

10. Immobilisations corporelles hors actifs biologiques

Les immobilisations corporelles hors actifs biologiques sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions, installations techniques	8 à 25 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 15 ans

Les durées d'amortissement sont revues périodiquement pour vérifier leur pertinence.

La date de départ des amortissements est la date de mise en service du bien.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

11. Actifs biologiques

Le Groupe possède des actifs biologiques en Afrique. Ces actifs biologiques, principalement constitués de plantations de palmiers à huile et d'hévéas, sont évalués selon les principes définis par IAS 41 « Agriculture ». Il en va de même pour la production agricole au moment de la récolte et notamment pour les régimes de palme et le caoutchouc cru.

Les actifs biologiques sont évalués, lors de la comptabilisation initiale (1^{er} janvier 2004) ainsi qu'à chaque date de clôture, à leur juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente. Il n'existe pas de marché actif pour les actifs biologiques qui permettrait d'en déterminer la juste valeur. De même, compte tenu de la particularité de chaque plantation (situation géographique, environnement politique et social, conditions climatiques, nature du sol, qualité du matériel végétal...), il n'existe pas de transaction de référence qui permettrait une évaluation globale des actifs biologiques. Par conséquent, afin de déterminer la juste valeur de ces actifs de manière fiable, le Groupe a recours à la valeur actualisée des flux nets de trésorerie attendus, actualisés à un taux après impôts.

Dans un premier temps, le Groupe détermine séparément pour chaque catégorie d'actif biologique la production attendue de cet actif sur sa durée de vie résiduelle. Cette production attendue est estimée sur la base des rendements réellement constatés en cours d'exercice en fonction de la maturité de l'actif biologique et des surfaces en exploitation. La production est ensuite valorisée sur la base d'une moyenne de marges en rapport à l'activité agricole. La juste valeur de l'actif biologique est alors obtenue par l'actualisation de ces flux de trésorerie. Pour l'évaluation de la juste valeur des actifs biologiques au 31 décembre 2011, le Groupe a considéré les dernières données historiques fiables disponibles quant aux marges moyennes réellement constatées, à savoir les exercices 2002 à 2011. La moyenne des marges est considérée comme constante sur la durée de la projection financière. En outre, il n'est pas tenu compte d'un facteur d'indexation.

Cette méthode est appliquée de manière homogène aux plantations tout en tenant compte des particularités locales. En effet, le modèle d'évaluation se base, tel que décrit supra, sur des données historiques de rendement et de marges spécifiques à chaque catégorie d'actifs biologiques pour chaque plantation. En outre, le taux d'actualisation, l'une des données sensibles du modèle, est adapté aux spécificités locales. Il tient compte des risques de guerre et d'expropriation liés au pays, ainsi que, le cas échéant, d'un risque produit. Toutefois, en ce qui concerne ce dernier élément, le Groupe estime qu'il n'y a pas de risque agricole particulier lié à l'exploitation de plantations de palmiers et d'hévéas. Le Groupe a retenu un taux d'actualisation de 14,78 % après impôt pour les actifs biologiques.

Pour cette évaluation les hypothèses générales suivantes ont été retenues : tous les actifs biologiques plantés font l'objet de l'évaluation. Les actifs biologiques immatures, qui ne sont pas en production, font l'objet d'entretiens particuliers sur la période d'immaturité dont les coûts sont pris en compte pour l'évaluation de la juste valeur. Le transfert d'actif biologique en production (maturité) a lieu au cours de la quatrième année après le « planting » des palmiers à huile et au cours de la septième année après le « planting » des hévéas. La durée d'exploitation est de trente à trente-trois ans pour les deux cultures. À la clôture, la projection financière s'étend jusqu'à la fin de l'exploitation théorique des actifs biologiques les plus jeunes.

La variation de la juste valeur est incluse dans le résultat de la période au cours de laquelle elle se produit. Cependant, à la date de son premier bilan d'ouverture sous référentiel IFRS, le Groupe a porté directement aux capitaux propres (réserves consolidées) l'ajustement qui résulte de la variation entre la juste valeur et le coût historique retenu antérieurement.

12. Dépréciations d'actifs non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels font l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas des *goodwill*), un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler de l'utilisation d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

13. Titres des sociétés mises en équivalence

Les prises de participation dans les sociétés associées sont comptabilisées selon IAS 28 à compter de l'acquisition de l'influence notable. Toute différence entre le coût de la participation et la quote-part acquise dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels de la société associée est comptabilisée en *goodwill*. Le *goodwill* ainsi déterminé est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Un test de dépréciation est effectué dès qu'un indice objectif de perte de valeur est identifié, comme une baisse importante du cours de la participation, l'anticipation d'une baisse notable des flux de trésorerie futurs ou toute information indiquant de probables effets négatifs significatifs sur les résultats de l'entité.

La valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est alors testée selon les modalités décrites dans la note relative aux pertes de valeur d'actifs immobilisés non financiers (cf. supra).

14. Actifs financiers

Les actifs financiers non courants comprennent la part à plus d'un an des actifs disponibles à la vente, des instruments financiers comptabilisés en juste valeur par le résultat et des prêts, dépôts et obligations.

Les actifs financiers courants comprennent les clients et autres débiteurs, la trésorerie et équivalents de trésorerie, et la part à moins d'un an des instruments financiers comptabilisés en juste valeur par le résultat, et des prêts, dépôts et obligations.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur, c'est-à-dire généralement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction.

14.1. Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent essentiellement des titres de participation de sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les actifs disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est la valeur boursière à la clôture.

La juste valeur des titres non cotés est déterminée sur la base de l'actif net réévalué et, le cas échéant, par transparence de la valeur d'actifs sous-jacents.

Les variations de juste valeur temporaires sont comptabilisées directement en capitaux propres. Elles sont transférées en résultat au moment de la cession des titres de participation considérés.

Lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente significative ou durable par rapport au coût d'acquisition, cette perte de valeur est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

Pour les titres en moins-value à la clôture, le Groupe reconnaît de manière systématique une perte de valeur définitive en résultat lorsque le cours de Bourse d'un titre coté est inférieur de plus de 30 % à son coût d'acquisition, ou qu'il est inférieur au coût d'acquisition depuis deux ans. Concernant les participations dans les holdings cotées du Groupe, s'agissant d'investissements de structure à long terme, les critères de dépréciation systématique retenus sont une moins-value de 40 % par rapport au coût d'acquisition ou une moins-value constatée sur une période de quatre ans.

Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût d'achat. En cas d'indication objective de dépréciation significative ou durable, une dépréciation irréversible est constatée en résultat.

Les cessions partielles de titres sont effectuées en utilisant la méthode FIFO.

14.2. Actifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les actifs à la juste valeur par le compte de résultat comprennent les actifs de transaction, principalement des instruments financiers dérivés. Les variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisées en résultat financier à chaque clôture ou, le cas échéant, en capitaux propres pour les dérivés en couverture de flux futurs.

14.3. Prêts, créances, dépôts et obligations

La catégorie « Prêts, créances et obligations » comprend principalement des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées, des dépôts de garantie, les autres prêts et créances et les obligations.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du « taux d'intérêt effectif ».

Ils font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement dans le futur.

14.4. Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont des actifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

À chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Les créances clients du Groupe sont provisionnées sur une base individuelle, en tenant compte de l'âge de la créance et des informations externes permettant d'évaluer la santé financière du créancier.

Les créances cédées à des tiers, par le biais de contrats de mobilisation de créances commerciales, sont maintenues dans le poste clients lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés est conservé par le Groupe, les emprunts et dettes financières étant majorés à due concurrence.

14.5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » se compose des fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme dans des instruments du marché monétaire. Ces placements, d'échéance inférieure à trois mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les conventions de trésorerie figurant au bilan consolidé sont établies entre sociétés ayant des liens de filiation, dont l'une des contreparties n'est pas consolidée au sein du périmètre de consolidation du Groupe mais dans un ensemble plus grand. Les intérêts financiers communs de ces sociétés les ont conduites à étudier des modalités leur permettant d'améliorer les conditions dans lesquelles elles doivent assurer leurs besoins de trésorerie ou utiliser leurs excédents de manière à optimiser leur trésorerie. Ces opérations courantes de trésorerie, réalisées à des conditions de marché, sont par nature des crédits de substitution.

15. Stocks et en-cours

Les stocks sont inscrits au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts directs de matières et, le cas échéant, les coûts directs de main-d'œuvre ainsi que les frais directement attribuables.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente (frais commerciaux essentiellement).

16. Titres d'autocontrôle

Non applicable dans le Groupe SAFA.

17. Provisions

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peut être fixé de manière précise.

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de clôture. Elle est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque le Groupe dispose d'un plan formalisé et détaillé, et que celui-ci a été notifié aux parties intéressées.

18. Paiements en actions

Non applicable dans le Groupe SAFA.

19. Engagements envers le personnel

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi incluent les indemnités de fin de carrière, les régimes de retraite, ainsi que la couverture des frais médicaux accordée aux retraités de certaines filiales.

Les engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi concernent une filiale du Cameroun.

– Régimes à prestations définies

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel », les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédit projetées. Les évaluations ont lieu chaque année pour les différents régimes.

Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du Groupe, soit non financés, leur engagement faisant l'objet d'un passif au bilan.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme passif ou actif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés. Cependant, un excédent d'actifs n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe, par exemple sous la forme de remboursements du régime ou de diminutions des cotisations futures au régime. Si un tel excédent d'actifs n'est pas disponible ou ne représente pas d'avantages économiques futurs, il n'est pas comptabilisé.

Les engagements liés aux avantages du personnel sont valorisés en utilisant des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de liquidation de droit, de taux de mortalité, de taux d'inflation, puis actualisés en utilisant les taux d'intérêt des obligations privées à long terme de première catégorie (taux de référence utilisé : IBoxx) à la date d'évaluation.

Un coût des services passés est constaté lorsque l'entreprise adopte un régime à prestations définies ou change le niveau des prestations d'un régime existant :

- lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis aux ayants droit dès l'adoption du régime à prestations définies ou de sa modification, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en charge ;
- pour les droits non encore acquis aux ayants droit au moment de l'adoption du régime à prestations définies ou de sa modification, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis aux ayants droit.

Les écarts actuariels résultent principalement des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs des régimes à prestations définies. Seule la part de gains et pertes actuariels, excédant 10 % du plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation ou de la juste valeur des actifs du régime à l'ouverture de l'exercice, est comptabilisée en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel du

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

régime concerné, soit 9,8 ans en moyenne au niveau du Groupe (méthode « du corridor »).

La charge actuarielle comptabilisée en résultat opérationnel pour les régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût financier, le rendement attendu des actifs, le coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime.

– Régimes à cotisations définies

Certains avantages sont également fournis dans le cadre de régimes à cotisations définies. Les cotisations relatives à ces régimes sont inscrites en frais du personnel lorsqu'elles sont encourues.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme sont provisionnés au bilan. Il s'agit des engagements relatifs aux gratifications liées à l'ancienneté.

Cette provision est évaluée selon la méthode des unités de crédits projetées.

Les charges relatives à ces engagements sont comptabilisées en résultat opérationnel.

20. Passifs financiers et endettement financier net

Les passifs financiers comprennent les emprunts, dettes financières, concours bancaires courants, les fournisseurs et comptes rattachés ainsi que les instruments financiers à la juste valeur par le résultat.

Les passifs financiers non courants comprennent la part à plus d'un an des emprunts et instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat.

Les passifs financiers courants comprennent la part à moins d'un an des emprunts et instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat et les fournisseurs et comptes rattachés.

Les emprunts et autres dettes financières similaires sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers de transaction sont maintenus en juste valeur avec une contrepartie en compte de résultat.

La définition de l'endettement financier net du Groupe respecte la recommandation n° 2009-R-03 du 2 juillet 2009, du Conseil national de la comptabilité, relative aux entreprises sous référentiel comptable international, étant précisé que :

- tous les instruments financiers dérivés ayant pour sous-jacent un élément de l'endettement net sont inclus dans l'endettement net ;
- certains actifs financiers spécifiques affectés au remboursement de la dette sont inclus dans l'endettement net ;
- les dettes sur acquisition de titres de filiales sont exclues de l'endettement net.

21. Engagements d'achat d'intérêts minoritaires

Non applicable dans le Groupe SAFA.

22. Information sectorielle

L'activité du Groupe SAFA étant uniquement composée de l'exploitation d'une plantation au Cameroun, l'information sectorielle est en lecture directe dans les comptes.

NOTE 2 – PRINCIPALES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

Il n'y a eu aucune variation de périmètre significative au cours des exercices 2010 et 2011.

NOTE 3 – COMPARABILITÉ DES COMPTES

Les comptes de l'exercice 2011 sont comparables à ceux de l'exercice 2010 à l'exception des modifications de présentation détaillées ci-dessous :

CHANGEMENT DE PRÉSENTATION DU RÉSULTAT FINANCIER

Le Groupe a modifié la présentation du résultat financier au sein du compte de résultat consolidé. Les plus-values (moins-values) de cession des titres n'apparaissent plus sur une ligne distincte du compte de résultat mais sont reclassées sur les lignes « Autres produits financiers » et « Autres charges financières ». Les états financiers comparatifs ont été retraités. Le montant des plus-values (moins-values) de cession des titres est fourni dans la note relative au résultat financier.

NOTES SUR LE BILAN

NOTE 4 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

ÉVOLUTION EN 2011

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 31/12/2010	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2011
Droits d'exploitation, brevets, frais de recherche	0	0	0	0	0	0	0
Autres	30	1	0	0	0	0	31
Valeurs brutes	30	1	0	0	0	0	31

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Au 31/12/2010	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2011
Droits d'exploitation, brevets, frais de recherche	0	0	0	0	0	0	0
Autres	(26)	(3)	0	0	0	1	(28)
Amortissements et provisions	(26)	(3)	0	0	0	1	(28)
Valeurs nettes	4	(2)	0	0	0	1	3

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

ÉVOLUTION EN 2011

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 31/12/2010	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Variations de change	Variations de juste valeur	Autres mouvements	Au 31/12/2011
Terrains et agencements	3	0	0	0	0	0	0	3
Constructions et aménagements	6 097	374	0	0	0	0	459	6 930
Actifs biologiques ⁽¹⁾	23 621	1 604	(307)	0	0	338	0	25 256
Installations techniques, matériels	6 345	130	0	0	0	0	210	6 685
Autres	3 345	543	(206)	0	0	0	68	3 750
Immobilisations en cours	23	554	0	0	0	0	0	577
Avances, acomptes	140	1 100	0	0	0	0	(736)	504
Valeurs brutes	39 574	4 305	(513)	0	0	338	1	43 705

(1) Norme IAS 41 – « Comptabilisation et évaluation des actifs biologiques » : l'actif biologique est évalué lors de la comptabilisation initiale ainsi qu'à chaque clôture à sa juste valeur. La variation de juste valeur des actifs biologiques au cours de l'exercice est comptabilisée dans le résultat net de l'exercice. La juste valeur des actifs biologiques est présentée au bilan consolidé, nette des amortissements comptabilisés dans les comptes sociaux des entités détentrices.

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Au 31/12/2010	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Variations de change	Variations de juste valeur	Autres mouvements	Au 31/12/2011
Terrains et agencements	0	0	0	0	0	0	0	0
Constructions et aménagements	(3 575)	(337)	0	0	0	0	0	(3 912)
Actifs biologiques	(7 539)	(640)	300	0	0	0	1	(7 878)
Installations techniques, matériels	(4 340)	(305)	0	0	0	0	0	(4 645)
Autres	(2 582)	(519)	206	0	0	0	0	(2 895)
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0
Avances, acomptes	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements et provisions	(18 036)	(1 801)	506	0	0	0	1	(19 330)
Valeurs nettes	21 538	2 504	(7)	0	0	338	2	24 375

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 6 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Au 31 décembre 2011 (en milliers d'euros)	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Dont non courant	Dont courant
Actifs disponibles à la vente	52	(3)	49	49	0
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0
Prêts, créances, dépôts et obligations	5 169	0	5 169	5 169	0
Total	5 221	(3)	5 218	5 218	0

Au 31 décembre 2010 (en milliers d'euros)	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Dont non courant	Dont courant
Actifs disponibles à la vente	52	(3)	49	49	0
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0
Prêts, créances, dépôts et obligations	5 095	0	5 095	5 095	0
Total	5 147	(3)	5 144	5 144	0

DÉTAIL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE

(en milliers d'euros)	Valeur nette au 31/12/2010	Acquisitions	Cessions	Variation de juste valeur	Dépréciation constatée en résultat	Autres mouvements	Valeur nette au 31/12/2011
Actifs disponibles à la vente	49	0	0	0	0	0	49
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0	0	0
Prêts, créances, dépôts et obligations ⁽¹⁾	5 095	74	0	0	0	0	5 169
Total	5 144	74	0	0	0	0	5 218

(1) Ce poste intègre principalement le prêt accordé à Socapalm pour 4,6 millions d'euros ainsi que l'obligation d'État contracté sur l'exercice précédent pour 0,5 million d'euros (sur une durée de cinq ans).

NOTE 7 – STOCKS ET EN-COURS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2011			Au 31/12/2010		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Matières premières, fournitures et autres	1 937	(283)	1 654	1 644	(283)	1 361
Produits en cours, intermédiaires et finis	400	0	400	443	0	443
Marchandises	218	0	218	68	0	68
Total	2 555	(283)	2 272	2 155	(283)	1 872

NOTE 8 – CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Au 31 décembre 2011 (en milliers d'euros)	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	1 704	(16)	1 688
Créances sociales et fiscales d'exploitation	491	0	491
Fournisseurs débiteurs	124	0	124
Comptes courants actifs	0	0	0
Autres créances d'exploitation	179	0	179
Autres créances	0	0	0
Total	2 498	(16)	2 482

Au 31 décembre 2010 (en milliers d'euros)	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	1 406	(17)	1 389
Créances sociales et fiscales d'exploitation	277	0	277
Fournisseurs débiteurs	100	0	100
Comptes courants actifs	0	0	0
Autres créances d'exploitation	53	0	53
Autres créances	0	0	0
Total	1 836	(17)	1 819

BALANCE ÂGÉE DES CRÉANCES ÉCHUES NON PROVISIONNÉES À LA CLÔTURE

Au 31 décembre 2011 (en milliers d'euros)	Total	Non échues	Échues	De 0 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Plus de 12 mois
Créances clients nettes	1 688	0	1 688	86	356	1 246 ⁽¹⁾

(1) Ces créances n'ont pas été provisionnées dans les comptes au 31 décembre 2011. Elles ont été réglées avant la publication des présents comptes.

Au 31 décembre 2010 (en milliers d'euros)	Total	Non échues	Échues	De 0 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Plus de 12 mois
Créances clients nettes	1 389	1 367	22	22	0	0

Le Groupe analyse ses créances clients au cas par cas et constate les dépréciations sur une base individuelle en tenant compte de la situation du client et des retards de paiement.

Les créances échues non provisionnées ne font pas l'objet de couvertures d'assurance-crédit.

ANALYSE DE LA VARIATION DE LA PROVISION SUR CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2010	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2011
Provisions clients et comptes rattachés	(17)	(16)	17	0	0	0	(16)

ANALYSE EN COMPTE DE RÉSULTAT DES PROVISIONS ET DES CHARGES SUR CRÉANCES CLIENTS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
Dotations aux provisions	(16)	0
Reprises de provisions	17	0
Pertes sur créances irrécouvrables	0	0

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 9 – TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2011			Au 31/12/2010		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Disponibilités	15 502	0	15 502	8 865	0	8 865
Équivalents de trésorerie	382	(382)	0	382	(382)	0
Conventions de trésorerie – actif	8 332	0	8 332	6 349	0	6 349
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24 216	(382)	23 834	15 596	(382)	15 214
Conventions de trésorerie – passif	0	0	0	0	0	0
Concours bancaires courants	(1)	0	(1)	0	0	0
Trésorerie nette	24 215	(382)	23 833	15 596	(382)	15 214

NOTE 10 – CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2011, le capital social de SAFA France s'élève à 4 040 400 euros, divisé en 577 200 actions ordinaires d'un nominal de 7 euros chacune.

ÉVOLUTION DU CAPITAL

Aucune évolution du capital de la société mère n'a été constatée durant l'exercice 2011.

Les événements affectant ou pouvant affecter le capital social de SAFA France sont soumis à l'accord de l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Groupe suit en particulier l'évolution du ratio endettement net/capitaux propres totaux.

L'endettement net utilisé est présenté en note 14 – Endettement financier. Les capitaux propres utilisés sont ceux présentés dans le tableau de variation des capitaux propres des états financiers.

DIVIDENDES DISTRIBUÉS PAR LA SOCIÉTÉ MÈRE

En 2011, la société mère a distribué un dividende de 0,5 million d'euros au titre de l'exercice 2010, correspondant à 0,8 euro par action.

RÉSULTAT PAR ACTION

Le tableau ci-dessous fournit le détail des éléments utilisés pour calculer les résultats par action de base et dilué présentés au pied du compte de résultat.

(en milliers d'euros)	2011	2010
Résultat net part du Groupe, utilisé pour le calcul du résultat par action – de base	4 127	2 651
Résultat net part du Groupe, utilisé pour le calcul du résultat par action – dilué	4 127	2 651
Nombre de titres émis au 31 décembre	2011	2010
Nombre de titres émis	577 200	577 200
Nombre de titres en circulation	577 200	577 200
Plan d'options de souscription d'actions	0	0
Actions gratuites	0	0
Nombre de titres émis et potentiels	577 200	577 200
Nombre moyen pondéré de titres en circulation – de base	577 200	577 200
Titres potentiels dilutifs résultant de l'exercice d'options de souscription	0	0
Nombre moyen pondéré de titres en circulation et potentiels – après dilution	577 200	577 200

NOTE 11 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2010	Augmen- tations	Diminutions		Variations de périmètre	Autres mouvements	Variations de change	Au 31/12/2011
			Avec utilisation	Sans utilisation				
Autres provisions pour charges	107	0	(31)	0	0	0	0	76
Total provisions à moins d'un an	107	0	(31)	0	0	0	0	76
Provisions pour impôts ⁽¹⁾	220	436	(220)	0	0	0	0	436
Total autres provisions	220	436	(220)	0	0	0	0	436
Total	327	436	(251)	0	0	0	0	512

(1) Correspond aux provisions pour impôts de distribution.

Impact (net des charges encourues) au compte de résultat en 2011

(en milliers d'euros)	Dotations	Reprises sans utilisation	Impact net
Résultat opérationnel	0	0	0
Résultat financier	0	0	0
Charge d'impôt	(436)	0	(436)
Total	(436)	0	(436)

NOTE 12 – ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉS AU BILAN

(en milliers d'euros)	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Valeur actualisée des obligations (régimes non financés)	625	0	625	565	0	565
Valeur actualisée des obligations (régimes financés)	0	0	0	0	0	0
Écarts actuariels non comptabilisés	(92)	0	(92)	(68)	0	(68)
Juste valeur des actifs du régime	0	0	0	0	0	0
Coût des services passés non comptabilisés	(50)	0	(50)	(57)	0	(57)
Montant net au bilan des engagements envers le personnel	483	0	483	440	0	440

Les pertes actuarielles d'expérience générées courant 2011 pour le Groupe s'élèvent à – 55 milliers d'euros (soit – 8,80 % par rapport à l'engagement).

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPOSANTES DE LA CHARGE

(en milliers d'euros)	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Coût des services rendus	(34)	0	(34)	(23)	0	(23)
Charges d'intérêt	(22)	0	(22)	(22)	0	(22)
Rendement attendu des actifs du régime	0	0	0	0	0	0
Coût des services passés	(8)	0	(8)	(4)	0	(4)
Montant des gains et pertes actuariels reconnus dans l'année	(1)	0	(1)	0	0	0
Effets des réductions et liquidation de plan	0	0	0	0	0	0
Coûts des engagements envers le personnel	(65)	0	(65)	(49)	0	(49)

MOUVEMENTS SUR LE PASSIF/ACTIF NET COMPTABILISÉS AU BILAN

Évolution de la provision (en milliers d'euros)	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Au 1^{er} janvier	440	0	440	380	0	380
Augmentation	65	0	65	49	0	49
Diminution	(22)	0	(22)	(3)	0	(3)
Écart de conversion	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	0	0	0	14	0	14
Au 31 décembre	483	0	483	440	0	440

HYPOTHÈSES D'ÉVALUATION

Les engagements sont évalués par des actuaires indépendants du Groupe. Les hypothèses retenues tiennent compte des spécificités des régimes et des sociétés concernées.

Les évaluations actuarielles complètes sont réalisées chaque année au cours du dernier trimestre.

Répartition géographique des engagements en date de clôture :

Au 31 décembre 2011 (en milliers d'euros)	Cameroun	Total
Valeur actualisée des obligations (régimes non financés)	625	625
Valeur actualisée des obligations (régimes financés)	0	0
Avantages postérieurs à l'emploi	625	625
Autres avantages à long terme	0	0
Écarts actuariels non comptabilisés	(92)	(92)
Juste valeur des actifs du régime	0	0
Coût des services passés non comptabilisés	(50)	(50)
Montant net au bilan des engagements envers le personnel	483	483

Le taux d'actualisation est obtenu par référence au taux de rendement des obligations privées de première catégorie en France (de maturité équivalente à la durée des régimes évalués).

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements sont les suivantes :

(en pourcentage)	
Au 31 décembre 2011	
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	4,50
Rendement attendu des actifs	4,00
Augmentation des salaires	2,60
Au 31 décembre 2010	
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	4,00
Rendement attendu des actifs	4,00
Augmentation des salaires	2,60

(1) Inflation comprise.

Pour les régimes de retraite, les pertes et gains actuariels sont amortis en charges en respectant la règle dite « du corridor » (les pertes et gains excédant 10 % du maximum entre la dette actuarielle et la valeur de marché des actifs financiers sont amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne d'activité — Voir « Principes et méthodes comptables »).

SENSIBILITÉS

La sensibilité de l'évaluation à une variation de valeur de taux d'actualisation est la suivante :

Évolution du taux d'actualisation	En %		En milliers d'euros	
	De - 0,5 %	De + 0,5 %	De - 0,5 %	De + 0,5 %
Effet sur l'engagement 2011	4,51	- 4,20	28	(26)
Effet sur la charge 2012	4,52	- 4,25	3	(3)

NOTE 13 – ÉCHÉANCIER DES DETTES

Au 31 décembre 2011 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
Total emprunts obligataires (a)	0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit (b)	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées (c)	1	1	0	0
Sous-total passifs hors dérivés (a + b + c)	1	1	0	0
Dérivés passifs (d)	0	0	0	0
Total dettes financières (a + b + c + d)	1	1	0	0
Passifs non courants				
Autres passifs non courants	0	0	0	0
Dettes des passifs courants				
Fournisseurs et autres créditeurs	3 621	3 621	0	0
Impôts courants	6 652	6 652	0	0
Autres passifs courants	124	124	0	0

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2010 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
Total emprunts obligataires (a)	0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit (b)	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées (c)	2	2	0	0
Sous-total passifs hors dérivés (a + b + c)	2	2	0	0
Dérivés passifs (d)	0	0	0	0
Total dettes financières (a + b + c + d)	2	2	0	0
Passifs non courants				
Autres passifs non courants	0	0	0	0
Dettes des passifs courants				
Fournisseurs et autres créditeurs	2 287	2 287	0	0
Impôts courants	1 397	1 397	0	0
Autres passifs courants	134	134	0	0

NOTE 14 – ENDETTEMENT FINANCIER

ENDETTEMENT FINANCIER NET

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2011	Dont courant	Dont non courant	Au 31/12/2010	Dont courant	Dont non courant
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées	1	1	0	2	2	0
Dérivés passifs	0	0	0	0	0	0
Endettement financier brut	1	1	0	2	2	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	(23 834)	(23 834)	0	(15 214)	(15 214)	0
Dépôt de garantie affecté au remboursement de la dette	0	0	0	0	0	0
Dérivés actifs	0	0	0	0	0	0
Endettement financier net	(23 833)	(23 833)	0	(15 212)	(15 212)	0

(1) Voir note 9 – Trésorerie et équivalents de trésorerie.

NOTE 15 – FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2010	Variations de périmètre	Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2011
Dettes fournisseurs	1 893	0	959	0	1	2 853
Dettes sociales et fiscales d'exploitation	304	0	(52)	0	0	252
Clients créditeurs	73	0	373	0	0	446
Comptes courants – passif à moins d'un an	0	0	0	0	0	0
Autres dettes d'exploitation	17	0	53	0	0	70
Autres dettes	0	0	0	0	0	0
Total	2 287	0	1 333	0	1	3 621

NOTE 16 – IMPÔTS COURANTS – PASSIF

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2010	Variations de périmètre	Variations nettes ⁽¹⁾	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2011
Impôts courants – passif	1 397	0	5 255	0	0	6 652
Total	1 397	0	5 255	0	0	6 652

(1) Variation provenant essentiellement de SAFA Cameroun, liée à une hausse d'activité ainsi qu'à une augmentation du taux d'impôt (38,50 % sur l'exercice 2011, contre 13,75 % sur l'exercice 2010).

NOTE 17 – AUTRES PASSIFS COURANTS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2010	Variations de périmètre	Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2011
Produits constatés d'avance	134	0	(10)	0	0	124
Autres dettes courantes	0	0	0	0	0	0
Total	134	0	(10)	0	0	124

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 18 – INFORMATIONS SUR LES SECTEURS OPÉRATIONNELS

L'activité de SAFA étant uniquement composée de l'exploitation d'une plantation au Cameroun, l'information sur les secteurs opérationnels est en lecture directe dans les comptes présentés.

NOTE 19 – PRINCIPALES ÉVOLUTIONS À PÉRIMÈTRE ET TAUX DE CHANGE CONSTANTS

Aucune évolution de périmètre (acquisitions ou cessions de participations dans une société, variation de pourcentage d'intégration, changement de méthode de consolidation) n'a été constatée lors des exercices 2010 et 2011.

NOTE 20 – RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

L'analyse du résultat opérationnel par nature de produits et charges est la suivante :

(en milliers d'euros)	2011	2010
Chiffre d'affaires	26 331	19 732
– ventes de biens	26 222	19 708
– prestations de services	109	24
– produits des activités annexes	0	0
Achats et charges externes	(5 635)	(5 909)
– achats et charges externes	(5 635)	(5 902)
– locations et charges locatives	0	(7)
Frais de personnel	(3 426)	(3 045)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(1 814)	(1 831)
Évolution de la juste valeur des actifs biologiques ⁽¹⁾	338	(1 482)
Autres produits opérationnels (*)	48	198
Autres charges opérationnelles (*)	(40)	(60)
Résultat opérationnel	15 802	7 603

(1) IAS 41 sur SAFA Cameroun.

(*) DÉTAILS DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

(en milliers d'euros)	2011			2010		
	Total	Produits opérationnels	Charges opérationnelles	Total	Produits opérationnels	Charges opérationnelles
Plus-values (moins-values) sur cessions d'immobilisations	20	26	(6)	72	72	0
Pertes et gains de change	0	0	0	0	0	0
Bénéfices et pertes attribués	0	0	0	0	0	0
Autres	(12)	22	(34)	66	126	(60)
Autres produits et charges opérationnels	8	48	(40)	138	198	(60)

NOTE 21 – RÉSULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	2011	2010
Coût net du financement	422	213
– charges d'intérêts	0	0
– revenus des créances financières	422	213
– autres produits	0	0
Autres produits financiers (*)	50	137
Autres charges financières (*)	0	0
Résultat financier	472	350

(*) DÉTAILS DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

(en milliers d'euros)	2011			2010		
	Total	Produits financiers	Charges financières	Total	Produits financiers	Charges financières
Revenus des titres et des valeurs mobilières de placement	16	16	0	44	44	0
Plus-values sur cession des titres de participation et des valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	0	0
Effet des variations de périmètre de consolidation	0	0	0	0	0	0
Variations des provisions financières	0	0	0	0	0	0
Mise à la juste valeur des dérivés	0	0	0	0	0	0
Autres	34	34	0	93	93	0
Autres produits et charges financiers	50	50	0	137	137	0

NOTE 22 – IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES**ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT**

(en milliers d'euros)	2011	2010
Impôts sur les bénéfices ⁽¹⁾	(6 279)	(1 310)
Sous-total impôts courants	(6 279)	(1 310)
Dotations/reprise provision pour impôt	(216)	(36)
Impôts différés nets ⁽²⁾	(104)	(635)
Retenue à la source	(436)	(220)
Total	(7 035)	(2 201)

(1) Augmentation de la charge d'impôt chez SAFA Cameroun liée à la hausse de l'activité ainsi qu'au changement de taux d'impôt sur les sociétés (38,50 % sur l'exercice 2011, contre 13,75 % sur l'exercice 2010).

(2) Correspond principalement aux impôts différés liés à la mise à la juste valeur des actifs biologiques.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

RATIONALISATION DE LA CHARGE D'IMPÔT

L'écart entre la charge d'impôt théorique et la charge nette d'impôt réelle s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2011	2010
Résultat net consolidé	9 239	5 752
Charge (produit) d'impôt	7 035	2 201
Résultat avant impôt	16 274	7 953
Taux d'impôt théorique de la société mère	33,33%	33,33%
Profit (charge) théorique d'impôt	(5 424)	(2 651)
Rapprochement		
Différences permanentes	(780)	(275)
Incidences des différentiels de taux d'impôt	(842)	760
Autres	11	(35)
Produit (charge) réel d'impôt	(7 035)	(2 201)

ORIGINE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

(en milliers d'euros)	2011	2010
Mise à la juste valeur des actifs biologiques	(2 224)	(2 094)
Autres retraitements	257	230
Actifs et passifs d'impôts différés nets	(1 967)	(1 864)

REPORTS DÉFICITAIRES NON ACTIVÉS – EN IMPÔT

Néant.

ÉVOLUTION EN 2011

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2010	Variations de périmètre	Variations nettes ⁽¹⁾	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2011
Impôts différés – actif	0	0	0	0	0	0
Impôts différés – passif	1 864	0	104	0	(1)	1 967

(1) Impôts différés – passif : dont 130 milliers d'euros liés à la mise à la juste valeur des actifs biologiques.

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 23 – EFFECTIFS MOYENS

	2011	2010
Cadres	15	15
Agents de maîtrise/employés et ouvriers	1 751	1 634
Total	1 766	1 649

VENTILATION DES EFFECTIFS PAR SECTEUR

	2011	2010
Plantations	1 766	1 649
Total	1 766	1 649

NOTE 24 – PARTIES LIÉES

RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

(en milliers d'euros)	2011	2010
Avantages à court terme	7	7
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Paiement en actions	0	0

Les montants indiqués ci-dessus sont ceux versés au cours de l'exercice aux membres du Conseil d'administration et aux mandataires sociaux.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec des sociétés non consolidées qui ont un lien capitalistique direct ou indirect avec le Groupe.

(en milliers d'euros)	2011	2010
Chiffre d'affaires		
Entités non consolidées du Groupe SAFA	17 304	11 854
Entités consolidées par intégration globale ⁽¹⁾	0	0
Entités sous contrôle conjoint ⁽²⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽²⁾	0	0
Membres du Conseil d'administration	0	0
Achats et charges externes		
Entités non consolidées du Groupe SAFA	(245)	(173)
Entités consolidées par intégration globale ⁽¹⁾	0	0
Entités sous contrôle conjoint ⁽²⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽²⁾	0	0
Membres du Conseil d'administration	0	0
Autres produits et charges financiers		
Entités non consolidées du Groupe SAFA	16	43
Entités consolidées par intégration globale ⁽¹⁾	2 478	1 249
Entités sous contrôle conjoint ⁽²⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽²⁾	0	0
Membres du Conseil d'administration	0	0
Créances liées à l'activité (hors intégration fiscale)		
Entités non consolidées du Groupe SAFA	1 209	1 367
Entités consolidées par intégration globale ⁽¹⁾	0	0
Entités sous contrôle conjoint ⁽²⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽²⁾	0	0
Membres du Conseil d'administration	0	0
Provisions pour créances douteuses	0	0
Dettes liées à l'activité (hors intégration fiscale)		
Entités non consolidées du Groupe SAFA	70	25
Entités consolidées par intégration globale ⁽¹⁾	0	0
Entités sous contrôle conjoint ⁽²⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽²⁾	0	0
Membres du Conseil d'administration	0	0
Comptes courants et conventions de trésorerie actif		
Entités non consolidées du Groupe SAFA	8 332	6 349
Entités consolidées par intégration globale ⁽¹⁾	0	0
Entités sous contrôle conjoint ⁽²⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽²⁾	0	0
Membres du Conseil d'administration	0	0
Comptes courants et conventions de trésorerie passif		
Entités non consolidées du Groupe SAFA	0	0
Entités consolidées par intégration globale ⁽¹⁾	0	0
Entités sous contrôle conjoint ⁽²⁾	0	0
Entités mises en équivalence	0	0
Membres du Conseil d'administration	0	0

(1) Montants sociaux.

(2) Montant à 100 % avant application des taux d'intégration.

NOTE 25 – ENGAGEMENTS CONTRACTUELS HORS BILAN

ENGAGEMENTS DE LOCATION

Néant.

AUTRES ENGAGEMENTS

Néant.

NOTE 26 – INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET LA GESTION DES RISQUES

SUIVI ET GESTION DE LA DETTE ET DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les Directions de la trésorerie et du contrôle de gestion du Groupe Bolloré organisent et supervisent la remontée des informations et des indicateurs financiers mensuels des divisions, en particulier le compte de résultat et le suivi de l'endettement net.

Toute contrepartie bancaire, intervenant dans le cadre d'opérations de couverture de change, de gestion de taux d'intérêt ou de placement de trésorerie, doit avoir obtenu l'aval de la Direction financière. Le Groupe travaille uniquement avec des établissements bancaires de premier ordre.

Risque de marché concernant les actions cotées

Compte tenu de ses activités financières peu significatives, le Groupe est faiblement exposé à la variation du cours des titres cotés.

Risque de liquidité

Le Groupe dispose d'une trésorerie nette positive. Il dispose par ailleurs d'un compte courant avec le Groupe Bolloré qui pourrait, le cas échéant, couvrir ses besoins de liquidité.

Voir note 14 – Endettement financier.

Risque de taux

Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés de taux au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2011, le Groupe présente un désendettement financier net de 23,8 millions d'euros dont la part portant intérêt s'élève à 19 millions d'euros.

Sensibilité : si les taux (après déduction des éléments ne portant pas intérêt) varient uniformément de + 1 % l'impact annuel sur les produits financiers nets serait de 190 milliers d'euros.

Risque crédit client

Les analyses des créances clients sont réalisées au cas par cas, et les dépréciations sont constatées sur une base individuelle en tenant compte de la situation du client, de l'existence ou non d'une assurance-crédit, et des retards de paiement.

Aucune dépréciation n'est constatée sur une base globale.

La balance âgée des créances échues non provisionnées à la clôture, l'analyse de la variation des provisions sur créances clients ainsi que les charges et produits sur ces créances sont présentées dans la note 8 – Clients et autres débiteurs.

Risque de devise

Le chiffre d'affaires réalisé en zone CFA limite de fait l'exposition du Groupe au risque de change.

Risque matières premières

Compte tenu de son activité, le Groupe est exposé aux risques de variation du cours de l'huile de palme et du caoutchouc. Face à ce risque, la principale politique du Groupe a toujours été de contrôler ses coûts de production pour dégager des marges devant permettre la viabilité des structures en cas de baisse importante des prix de vente de ces matières premières, et inversement de dégager des marges bénéficiaires importantes lors des retournements des marchés à la hausse.

NOTE 27 – LISTE DES SOCIÉTÉS DONT LA DATE DE CLÔTURE EST DIFFÉRENTE DU 31 DÉCEMBRE

Néant.

NOTE 28 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 29 – HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX

Article 221-1-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

MONTANT DES HONORAIRES PAR RÉSEAU

Au 31 décembre 2011 (en milliers d'euros)	Total 2011	Total 2010	Constantin				AEG Finances				
			Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		
			2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	
Audit											
– Commissariat aux comptes											
SAFA France	24	19	15	10	100	100	9	9	100	100	
Filiales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
– Autres missions légales et accessoires											
SAFA France	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Filiales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Sous-total	24	19	15	10	100	100	9	9	100	100	
Autres prestations											
Juridique, fiscal, social	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total honoraires	24	19	15	10	100	100	9	9	100	100	

Au 31 décembre 2010 (en milliers d'euros)	Total 2010	Total 2009	Constantin				AEG Finances				
			Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		
			2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	
Audit											
– Commissariat aux comptes											
SAFA France	19	16	10	8	100	100	9	8	100	100	
Filiales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
– Autres missions légales et accessoires											
SAFA France	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Filiales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Sous-total	19	16	10	8	100	100	9	8	100	100	
Autres prestations											
Juridique, fiscal, social	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total honoraires	19	16	10	8	100	100	9	8	100	100	

NOTE 30 – LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Libellé	Siège	% d'intérêt 2011	% d'intérêt 2010 publié	SIREN/Pays/ Territoire
I. Par intégration globale				
SAFA France	Puteaux	Mère	Mère	409 140 530
SAFA Cameroun	Dizangué	48,61	48,55	Cameroun

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de Société Anonyme Forestière et Agricole, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II – JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme mentionné dans le paragraphe 1 « Recours à des estimations » de la note 1 – B.6 « Règles et méthodes d'évaluation » de l'annexe, la Direction de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les comptes consolidés. Ce paragraphe précise en outre que les montants qui figureront dans les futurs comptes consolidés de votre société pourraient être différents en cas de révision de ces estimations et hypothèses. Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés au 31 décembre 2011, nous avons considéré que les actifs biologiques sont sujets à des estimations comptables significatives.

- Votre société présente dans la rubrique « Immobilisations corporelles » des actifs biologiques pour un montant net de 17,4 millions d'euros, tels que décrits dans la note 5 « Immobilisations corporelles » de l'annexe. Votre société valorise ces actifs à la juste valeur conformément à la méthodologie décrite au paragraphe 11 « Actifs biologiques » de la note 1 – B.6 « Règles et méthodes d'évaluation » de l'annexe.

Conformément à la norme d'exercice professionnel relative à l'appréciation des estimations comptables et sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère approprié des procédures et des méthodes utilisées pour les estimations et avons procédé à l'appréciation des données prévisionnelles et des hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 20 avril 2012

Les Commissaires aux comptes

AEG Finances
Membre de Grant Thornton International
Philippe Bailly

Constantin Associés
Thierry Quéron

COMPTES ANNUELS

AU 31 DÉCEMBRE 2011

Bilan	46
Compte de résultat	48
Annexe aux comptes annuels	49
Notes sur le bilan – notes 1 à 4	49
Notes sur le compte de résultat – notes 5 à 8	50
Informations diverses – notes 9 à 15	50
Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices	51
Filiales et participations au 31 décembre 2011	52
Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	54
Rapports des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	55

PASSIF

		31/12/2011	31/12/2010
(en milliers d'euros)	Notes	Montant net	Montant net
Capitaux propres	4		
Capital social		4 040	4 040
Primes d'émission, de fusion, d'apport		232	232
Réserves			
Réserve légale		404	404
Autres réserves		3 920	3 920
Report à nouveau		2 442	1 673
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		2 415	1 231
Total		13 453	11 500
Provisions pour risques et charges		0	0
Provisions pour charges		0	0
Total		0	0
Dettes	2-3		
Dettes financières		1	2
Dettes d'exploitation			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		45	43
Dettes fiscales et sociales		28	0
Autres dettes		0	1
Total		74	46
Total passif		13 527	11 546

COMPTES ANNUELS

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	2011	2010
Chiffre d'affaires net		0	0
Total des produits d'exploitation		0	0
Charges d'exploitation			
Autres achats et charges externes	5	95	68
Impôts, taxes et versements assimilés		0	0
Autres charges	6	8	9
Total des charges d'exploitation		103	77
Résultat d'exploitation		(103)	(77)
Produits financiers			
Produits financiers de participations		2 493	1 293
Autres intérêts et produits assimilés		62	26
Total des produits financiers		2 555	1 319
Résultat financier	7	2 555	1 319
Résultat courant avant impôt		2 452	1 242
Résultat exceptionnel		0	0
Impôts sur les bénéfices		37	11
Total des produits		2 555	1 319
Total des charges		140	88
Bénéfice ou perte		2 415	1 231

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

MÉTHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes, normes et méthodes comptables découlant du plan comptable général de 1999 conformément au règlement 99-03 du Comité de la réglementation comptable, ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs du Conseil national de la comptabilité et du Comité de la réglementation comptable.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan à leur coût historique d'acquisition.

Les frais d'acquisition de titres de participation sont portés en charges lorsqu'ils sont encourus.

À la fin de l'exercice, une dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net comptable corrigé, de la rentabilité et/ou des perspectives d'avenir ainsi que de la valeur d'utilité de la participation.

CRÉANCES ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

NOTES SUR LE BILAN

NOTE 1 – ACTIF IMMOBILISÉ

VALEURS BRUTES

(en milliers d'euros)	Montant au 01/01/2011	Augmentations	Diminutions	Montant au 31/12/2011
Immobilisations financières	5 149	14	0	5 163
Total	5 149	14	0	5 163

VARIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Achat de titres SAFA Cameroun : 14.

NOTE 2 – ÉTAT DES ÉCHÉANCES, DES CRÉANCES ET DES DETTES

ÉTAT DES CRÉANCES

(en milliers d'euros)	Montant	À moins de 1 an	À plus de 1 an	Dont entreprises liées
Actif circulant				
Conventions de trésorerie	8 332	8 332	0	8 332
Autres créances	0	0	0	0
Charges constatées d'avance	0	0	0	0
Total	8 332	8 332	0	8 332

ÉTAT DES DETTES

(en milliers d'euros)	Montant brut	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Dont entreprises liées
Dettes financières					
Emprunts auprès des établissements de crédit	1	1	0	0	0
Dettes d'exploitation et autres					
Dettes fournisseurs	45	45	0	0	29
Dettes fiscales et sociales	28	28	0	0	0
Autres dettes					
Total	74	74	0	0	29

COMPTES ANNUELS

NOTE 3 – CHARGES À PAYER

Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 45 milliers d'euros.

NOTE 4 – CAPITAUX PROPRES

Le capital social au 31 décembre 2011 est de 4 040 milliers d'euros, divisé en 577 200 actions de 7 euros chacune.

(en milliers d'euros)	Capitaux propres au 01/01/2011	Affectation du résultat 2010	Résultat de l'exercice	Capitaux propres au 31/12/2011
Capital social	4 040	-	-	4 040
Primes d'émission, de fusion et d'apport	232	-	-	232
Réserve légale	404	-	-	404
Autres réserves	3 920	-	-	3 920
Report à nouveau	1 673	769	-	2 442
Résultat de l'exercice	1 231	(1 231)	2 415	2 415
Total	11 500	(462)	2 415	13 453

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 5 – ACHAT ET CHARGES EXTERNES

(en milliers d'euros)	2011	2010
Honoraires	40	25
Frais sur titres	15	15
Publications	40	28
Divers	-	-
Total	95	68

NOTE 6 – AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	2011	2010
Jetons de présence versés	8	8
Divers	-	1
Total	8	9

NOTE 7 – RÉSULTAT FINANCIER⁽¹⁾

(en milliers d'euros)	2011	2010
Produits et charges d'intérêts	62	26
Produits de participations	2 493	1 293
Total	2 555	1 319
(1) Dont entreprises liées	2 555	1 319

NOTE 8 – IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

(en milliers d'euros)	2011	2010
Impôts sur les sociétés	(37)	(11)

INFORMATIONS DIVERSES

NOTE 9 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

Néant.

NOTE 10 – RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

- Organes de direction : néant.
- Organes de surveillance : 8 milliers d'euros.

NOTE 11 – AVANCES ET CRÉDITS ALLOUÉS AUX DIRIGEANTS

Néant.

NOTE 12 – TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Voir ci-après.

NOTE 13 – CONSOLIDATION

Les comptes de la société sont intégrés globalement dans la consolidation de la société Bolloré :

Odet

29500 Erguè-Gabéric

Les informations financières relatives au Groupe Bolloré sont disponibles sur le site www.bolloré.com.

NOTE 14 – EFFECTIFS

Néant.

NOTE 15 – INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTIES LIÉES

Concernant les transactions conclues entre parties liées, la société n'est pas concernée, toutes les opérations étant faites à des conditions normales.

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2007	2008	2009	2010	2011
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social ⁽¹⁾	4 040	4 040	4 040	4 040	4 040
Nombre d'actions émises	577 200	577 200	577 200	577 200	577 200
Nombre d'obligations convertibles en actions					
II. Opérations et résultats de l'exercice ⁽¹⁾					
Chiffre d'affaires hors taxes					
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	528	835	1 332	1 242	2 452
Impôts sur les bénéfices	37	48	17	11	37
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	493	787	1 315	1 231	2 415
Résultat distribué	462	462	462	462	924
III. Résultat des opérations réduit à une seule action ⁽²⁾					
Résultat après impôts mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,85	1,36	2,28	2,13	4,18
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	0,85	1,36	2,28	2,13	4,18
Dividende net attribué à chaque action	0,80	0,80	0,80	0,80	1,60
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale de l'exercice	-	-	-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales...) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-

(1) En milliers d'euros.

(2) En euros.

COMPTES ANNUELS

FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)	Capital social	Capitaux propres autres que le capital	Pourcentage du capital détenu
A. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société			
1. Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)			
Néant.			
2. Participations (de 10 à 50 % du capital détenu par la société)			
SAFA Cameroun	2 070 000 ⁽¹⁾	20 054 086 ⁽¹⁾	48,61
Société Centrale de Représentation – SCR	325	768	13,62
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations			
1. Filiales non reprises au paragraphe A			
Néant.			
2. Participations non reprises au paragraphe A			

(1) En milliers de francs CFA.

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Numéro SIRET
Brute	Nette						
5 114	5 114	-	-	17 277 579 ⁽¹⁾	6 447 993 ⁽¹⁾	2 477	Cameroun
42	42	-	-	-	109	14	582 142 857 00025
7	7						

COMPTES ANNUELS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Anonyme Forestière et Agricole, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- Votre société procède à chaque clôture à un test d'évaluation et de dépréciation des titres de participation en fonction de la valeur d'inventaire des filiales concernées, selon les modalités décrites dans le paragraphe 1 « Immobilisations financières » de la section « Méthodes et principes comptables » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces valeurs d'inventaire.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 20 avril 2012

Les Commissaires aux comptes

AEG Finances
Membre de Grant Thornton International
Philippe Bailly

Constantin Associés
Thierry Quéron

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 20 avril 2012

Les Commissaires aux comptes

AEG Finances
Membre de Grant Thornton International
Philippe Bailly

Constantin Associés
Thierry Quéron

RÉSOLUTIONS

Résolutions présentées à l'Assemblée générale ordinaire du 7 juin 2012

58

RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2012

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes annuels de l'exercice 2011)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration qu'elle approuve dans tous ses termes, ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2011)

L'Assemblée générale, après avoir pris acte de la présentation qui lui a été faite des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2011 et du rapport des Commissaires aux comptes, faisant apparaître un résultat net de 9,2 millions d'euros, dont 4,1 millions d'euros part du Groupe, contre un résultat net de 5,8 millions d'euros pour l'exercice précédent, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 tels qu'ils lui sont présentés.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :

(en euros)	
Résultat de l'exercice	2 414 821,90
Report à nouveau antérieur	2 441 501,93
Bénéfice distribuable	4 856 323,83
Dividendes	923 520,00
Au compte « Report à nouveau »	3 932 803,83

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouverait ainsi fixé à 1,60 euro par action au nominal de 7 euros.

En application des dispositions légales, il est précisé que l'intégralité des dividendes attribués aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158 du Code général des impôts, ou sur option, à un prélèvement forfaitaire libératoire en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code général des impôts.

Ce dividende sera, selon la procédure applicable aux actions admises en Euroclear, mis en paiement le 18 juin 2012.

Conformément aux dispositions légales, le tableau suivant récapitule le montant des dividendes par action, mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercice	2010	2009	2008
Nombre d'actions	577 200	577 200	577 200
Dividendes (en euros)	0,80 ⁽¹⁾	0,80 ⁽¹⁾	0,80 ⁽¹⁾
Montant distribué (en milliers d'euros)	461,8	461,8	461,8

(1) Le dividende à répartir au titre des exercices 2008, 2009 et 2010 était éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-2° et 3° du Code général des impôts sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physiques ou sur option, à un prélèvement forfaitaire libératoire en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code général des impôts.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des conventions et engagements réglementés)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte des déclarations qui y sont inscrites et en approuve les conclusions.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de Financière V arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de Financière du Champ de Mars arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée générale, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

TOUR BOLLORÉ
31-32, QUAI DE DION-BOUTON
92811 PUTEAUX CEDEX – FRANCE
TÉL. : + 33 (0)1 46 96 44 33
FAX : + 33 (0)1 46 96 44 22

www.safa-forestiere-agricole.com

Bolloré 

Rapport Semestriel 2012

SOCIÉTÉ ANONYME
FORESTIÈRE ET AGRICOLE
-SAFA

Rapport financier semestriel 2012
30 juin 2012

SOMMAIRE

Rapport d'activité	p. 1
Comptes consolidés résumés semestriels	p. 3
Attestation du responsable du rapport semestriel	p. 20
Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	p. 21

Rapport d'activité

Résultats consolidés

Le résultat net consolidé de la Société Anonyme Forestière et Agricole ressort à 4,0 millions d'euros au premier semestre 2012, contre 6,6 millions d'euros au 30 juin 2011.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé de la Société Anonyme Forestière et Agricole du premier semestre 2012 s'établit à 10,5 millions d'euros, contre 15,1 millions d'euros au cours de la même période de l'exercice précédent. Il intègre le chiffre d'affaires de Safa Cameroun en diminution de 31 %, en raison notamment de la baisse des cours et de la production du caoutchouc et de l'huile de palme.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel du premier semestre 2012 s'établit à 5,7 millions d'euros, contre 11,0 millions d'euros au premier semestre 2011.

Résultat financier

<i>En millions d'euros</i>	1 ^{er} semestre 2011	1 ^{er} semestre 2012
Dividendes	0,0	0,1
Coût net du financement	0,2	0,2
Autres produits et charges financiers	0,1	0,0
Total	0,3	0,3

Le résultat financier est constitué principalement de revenus de créances.

Résultat net

Après 2,0 millions d'euros de charge d'impôt, le résultat net s'établit à 4,0 millions d'euros, contre 6,6 millions d'euros au 30 juin 2011.

Structure financière

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2011	Au 30 juin 2012
Capitaux et autres fonds propres	45	44
dont part du Groupe	26	27
Endettement net	(24)	(20)

Les capitaux propres au 30 juin 2012 s'établissent à 44 millions d'euros, après la prise en compte du résultat de 4 millions d'euros et de la distribution de 5 millions d'euros de dividendes.

Activités

Safa Cameroun (48,6 %) (9 000 hectares d'hévéas et de palmiers à huile) : le chiffre d'affaires semestriel est en retrait de 31 %, à 10,5 millions d'euros, en raison de la baisse des cours du caoutchouc et d'un fléchissement de la production du caoutchouc et de l'huile de palme. Le résultat net s'établit à 4,4 millions d'euros, après IAS 41, contre 6,9 millions d'euros au premier semestre 2011.

Evènements postérieurs à la clôture et perspectives

A ce jour, le Groupe n'anticipe pas de modification significative de sa situation globale au cours du second semestre 2012.

Principaux risques et incertitudes

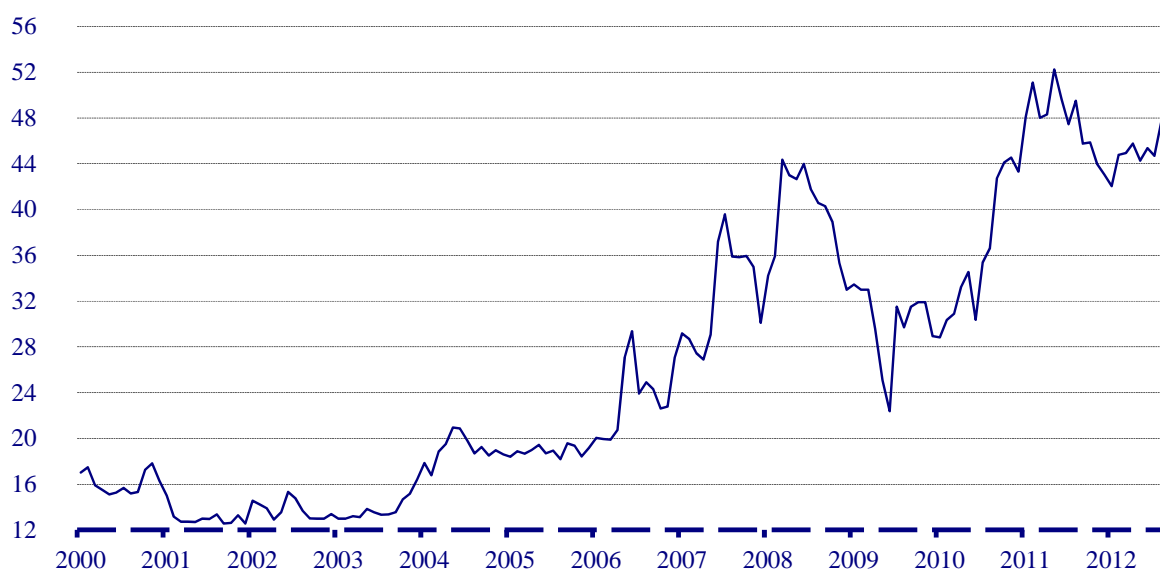
Les principaux risques financiers auxquels le Groupe pourrait être confronté au cours du second semestre 2012 sont exposés dans la note 21 en annexe des comptes consolidés résumés semestriels.

Principales transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées sont détaillées dans la note 19 en annexe des comptes consolidés résumés semestriels.

Évolution du cours de l'action Société Anonyme Forestière et Agricole

en euros (moyennes mensuelles)



BILAN CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	NOTES	30/06/2012	31/12/2011	01/01/2011
Actif				
Goodwill		0	0	0
Immobilisations incorporelles		1	3	4
Immobilisations corporelles	4	25 580	24 375	21 538
Titres mis en équivalence		0	0	0
Autres actifs financiers	5	5 156	5 218	5 144
Impôts différés	18	0	0	0
Autres actifs		0	0	0
Actifs non courants		30 737	29 596	26 686
Stocks et en-cours	6	3 090	2 272	1 872
Clients et autres débiteurs	7	2 736	2 482	1 819
Impôts courants		0	0	7
Autres actifs financiers	5	0	0	0
Autres actifs		1	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	19 937	23 834	15 214
Actifs courants		25 764	28 588	18 912
Total actif		56 501	58 184	45 598
Passif				
Capital		4 040	4 040	4 040
Primes liées au capital		232	232	232
Réserves consolidées		22 380	21 553	17 894
Capitaux propres, part du Groupe		26 652	25 825	22 166
Intérêts minoritaires		17 051	18 943	16 939
Capitaux propres	9	43 703	44 768	39 105
Dettes financières à long terme		0	0	0
Provisions pour avantages au personnel	11	580	575	508
Autres provisions	10	218	436	220
Impôts différés	18	2 060	1 931	1 838
Autres passifs		0	0	0
Passifs non courants		2 858	2 942	2 566
Dettes financières à court terme		0	1	2
Provisions (part à moins d'un an)	10	76	76	107
Fournisseurs et autres créditeurs	12	6 249	3 621	2 287
Impôts courants	13	3 496	6 652	1 397
Autres passifs		119	124	134
Passifs courants		9 940	10 474	3 927
Total passif		56 501	58 184	45 598

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

		Jun 2012	Jun 2011	Décembre 2011
(en milliers d'euros)	NOTES			
Chiffre d'affaires	14- 15- 16	10 475	15 094	26 331
Achats et charges externes	16	(2 638)	(2 248)	(5 635)
Frais de personnel	16	(1 599)	(1 550)	(3 426)
Amortissements et provisions	16	(897)	(885)	(1 814)
Autres produits opérationnels	16	372	707	386
Autres charges opérationnelles	16	(7)	(88)	(40)
Résultat opérationnel	14- 15- 16	5 706	11 030	15 802
Coût net du financement	17	184	214	422
Autres produits financiers	17	138	60	50
Autres charges financières	17	(14)	0	0
Résultat financier	17	308	274	472
Impôts sur les résultats	18	(2 010)	(4 731)	(7 035)
Résultat net consolidé		4 004	6 573	9 239
Résultat net consolidé, part du Groupe		1 764	3 005	4 127
Intérêts minoritaires		2 240	3 568	5 112
Résultat par action (en euros) :	9			
		<i>Jun 2012</i>	<i>Jun 2011</i>	<i>Décembre 2011</i>
Résultat net part du Groupe :				
- de base		3,06	5,21	7,15
- dilué		3,06	5,21	7,15

ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

<i>(en milliers d'euros)</i>	Jun 2012	Jun 2011	Décembre 2011
Résultat net consolidé de la période	4 004	6 573	9 239
Variation des réserves de conversion des entités contrôlées	0	0	0
Variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées	0	0	0
Autres variations des éléments recyclables en résultat ultérieurement	0	0	0
Total des variations des éléments recyclables en résultat net ultérieurement	0	0	0
Pertes et gains actuariels comptabilisés en capitaux propres	(27)	31	(14)
Total des variations des éléments non recyclables en résultat net ultérieurement	(27)	31	(14)
Résultat global	3 977	6 604	9 225
Dont :			
- Part du Groupe	1 751	3 020	4 120
- Part des minoritaires	2 226	3 584	5 105
dont impôt :			
sur juste valeur des instruments financiers			
sur pertes et gains actuariels	17	(20)	11

VARIATION DE LA TRESORERIE CONSOLIDEE

	Juin 2012	Juin 2011	Décembre 2011
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net part du Groupe	1 764	3 005	4 127
Part des intérêts minoritaires	2 240	3 568	5 112
Résultat net consolidé	4 004	6 573	9 239
Charges et produits sans effet sur la trésorerie :			
- élimination des amortissements et provisions	687	771	2 021
- élimination de la variation des impôts différés	146	255	104
- autres produits et charges sans incidence de trésorerie ou non liés à l'activité	(354)	(679)	(338)
- élimination des plus ou moins-values de cession	(2)	(21)	(20)
Autres retraitements :			
- Coût net du financement	(184)	(214)	(422)
- Produits des dividendes reçus	(103)	(16)	(16)
- Charges d'impôts sur les sociétés	2 082	4 586	6 715
Dividendes reçus :			
- Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0	0	0
- Dividendes reçus des sociétés non consolidées	103	16	16
Impôts sur les sociétés décaissés	(4 439)	(1 715)	(1 303)
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement :			
- dont stocks et en-cours	(817)	(561)	(401)
- dont dettes	(1 137)	1 204	1 616
- dont créances	(256)	(2 063)	(662)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles	(270)	8 136	16 549
Flux d'investissement			
Décaissements liés à des acquisitions :			
- immobilisations corporelles	(1 805)	(1 522)	(4 305)
- immobilisations incorporelles	0	0	(1)
- titres et autres immobilisations financières	0	(12)	(74)
Encaissements liés à des cessions :			
- immobilisations corporelles	9	21	26
- immobilisations incorporelles	0	0	0
- titres	0	0	0
- autres immobilisations financières	62	0	0
Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie	0	(15)	(15)
Flux nets de trésorerie sur investissements	(1 734)	(1 528)	(4 369)
Flux de financement			
Décaissements :			
- dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(924)	(461)	(461)
- dividendes versés aux minoritaires nets des impôts de distribution	(1 152)	(866)	(3 522)
- remboursements des dettes financières	0	0	0
Encaissements :			
- augmentation des capitaux propres	0	0	0
- subventions d'investissements	0	0	0
- augmentation des dettes financières	0	0	0
Intérêts nets décaissés	184	215	422
Flux nets de trésorerie sur opérations de financement	(1 892)	(1 112)	(3 561)
Incidence des variations de cours des devises	0	0	0
Variation de la trésorerie	(3 896)	5 496	8 619
Trésorerie à l'ouverture ⁽¹⁾	23 833	15 214	15 214
Trésorerie à la clôture ⁽¹⁾	19 937	20 710	23 833

(1) Voir Note 8 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions ⁽¹⁾	Capital	Primes	Juste valeur IAS 39	Réserves de conversion	Pertes et gains actuariels	Réserves	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
Capitaux propres au 01/01/2011	577 200	4 040	232	0	0	(20)	17 914	22 166	16 939	39 105
Transactions avec les actionnaires	0	0	0	0	0	0	(461)	(461)	(3 101)	(3 562)
Augmentation de capital								0	0	0
Dividendes distribués							(461)	(461)	(3 086)	(3 547)
Variations de périmètre								0	(15)	(15)
Éléments du résultat global				0	0	15	3 005	3 020	3 584	6 604
Résultat de la période							3 005	3 005	3 568	6 573
Variation des éléments recyclables en résultat										
Variation des réserves de conversion des entités contrôlées								0	0	0
Variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées								0	0	0
Autres variations du résultat global								0	0	0
Variation des éléments non recyclables en résultat										
Pertes et gains actuariels des entités contrôlées						15		15	16	31
Capitaux propres au 30/06/2011	577 200	4 040	232	0	0	(5)	20 458	24 725	17 422	42 147
Capitaux propres au 01/01/2011	577 200	4 040	232	0	0	(20)	17 914	22 166	16 939	39 105
Transactions avec les actionnaires	0	0	0	0	0	0	(461)	(461)	(3 101)	(3 562)
Augmentation de capital								0	0	0
Dividendes distribués							(461)	(461)	(3 086)	(3 547)
Variations de périmètre								0	(15)	(15)
Éléments du résultat global	0	0	0	0	0	(7)	4 127	4 120	5 105	9 225
Résultat de l'exercice							4 127	4 127	5 112	9 239
Variation des éléments recyclables en résultat										
Variation des réserves de conversion des entités contrôlées								0	0	0
Variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées								0	0	0
Autres variations du résultat global								0	0	0
Variation des éléments non recyclables en résultat										
Pertes et gains actuariels des entités contrôlées						(7)		(7)	(7)	(14)
Capitaux propres au 31/12/2011	577 200	4 040	232	0	0	(27)	21 580	25 825	18 943	44 768
Transactions avec les actionnaires	0	0	0	0	0	(1)	(923)	(924)	(4 118)	(5 042)
Augmentation de capital								0	0	0
Dividendes distribués							(924)	(924)	(4 118)	(5 042)
Variations de périmètre								0	0	0
Autres variations						(1)	1	0	0	0
Éléments du résultat global				0	0	(13)	1 764	1 751	2 226	3 977
Résultat de la période							1 764	1 764	2 240	4 004
Variation des éléments recyclables en résultat										
Variation des réserves de conversion des entités contrôlées								0	0	0
Variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées								0	0	0
Autres variations du résultat global								0	0	0
Variation des éléments non recyclables en résultat										
Pertes et gains actuariels des entités contrôlées						(13)		(13)	(14)	(27)
Capitaux propres au 30/06/2012	577 200	4 040	232	0	0	(41)	22 421	26 652	17 051	43 703

(1) Voir Note 9 - Capitaux propres

ANNEXE

Note 1 : Principes comptables

A/ Faits marquants

Néant.

B/ Principes comptables et méthodes d'évaluation

B.1/ Base de préparation de l'information financière

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés semestriels résumés sont identiques à ceux utilisés par le Groupe pour l'élaboration des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne et détaillés dans la note 1 "Principes comptables" des états financiers consolidés de l'exercice 2011; sous réserve des éléments ci-dessous :

- applications par le Groupe des normes comptables ou interprétations, présentées au paragraphe B2 - Evolutions normatives, à compter du 1er janvier 2012 ;
- application des spécificités de la norme IAS 34 "Information financière intermédiaire" ;
- du changement de méthode comptable précisé dans la note 3 - Comparabilité des comptes.

B.2/ Evolutions normatives

B.21 / Normes IFRS, interprétations IFRIC ou amendements appliqués par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2012

Normes, Amendements ou Interprétations	Dates d'adoption par l'Union européenne	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
Amendements à IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global (OCI) » ⁽¹⁾	06/06/2012	01/07/2012
Amendement à IFRS 7 « Informations à fournir - Transferts d'actifs financiers »	23/11/2011	01/07/2011

(1) Cet amendement n'étant pas en conflit avec les textes existants a été appliqué par anticipation.

L'application de ces nouveaux textes n'a pas eu d'incidence sur les états financiers du Groupe, exception faite de l'amendement à IAS1 qui modifie la présentation du résultat global.

B.22 / Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

L'IASB a publié des normes et des interprétations qui n'ont pas encore été adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2012 ; elles ne sont pas appliquées par le Groupe à cette date.

Normes, Amendements ou Interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
Améliorations annuelles (2009-2011) des IFRS	17/05/2012	01/01/2013
IAS 27 révisée « Etats financiers individuels »	12/05/2011	01/01/2013 ⁽¹⁾
IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises »	12/05/2011	01/01/2013 ⁽¹⁾
IFRS 9 « Instruments financiers - Phase 1 : classement et évaluation »	12/11/2009, 28/10/2010 et 16/12/2011	01/01/2015
IFRS 10 « Etats financiers consolidés »	12/05/2011	01/01/2013 ⁽¹⁾
IFRS 11 « Accords conjoints »	12/05/2011	01/01/2013 ⁽¹⁾
IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités »	12/05/2011	01/01/2013 ⁽¹⁾
IFRS 13 « Evaluation à la juste valeur »	12/05/2011	01/01/2013
IFRIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert »	19/10/2011	01/01/2013
Amendement à IFRS 7 « Informations à fournir - Compensation des actifs financiers et des passifs financiers »	16/12/2011	01/01/2013
Amendement à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement d'actifs sous-jacents »	20/12/2010	01/01/2012
Amendements à IAS 32 « Compensation des actifs financiers et des passifs financiers »	16/12/2011	01/01/2014

(1) Ces textes doivent être appliqués au cours de la même période. L'ARC a voté le 1er juin 2012 pour l'adoption de ces textes en recommandant qu'ils soient appliqués au plus tard pour les périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2014, leur application au 1er janvier 2013 étant possible sous réserve de l'adoption des textes par l'Union Européenne dans ce délai.

L'IASB a publié des normes et des interprétations, adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2012, applicables à partir des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013. Ces textes n'ont pas été appliqués par anticipation.

Normes, Amendements ou Interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
Amendements à IAS 19 « Avantages du personnel »	16/06/2011	01/01/2013

Le Groupe est en cours d'analyse des incidences éventuelles de ces textes sur ses comptes consolidés.

B.3/ Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec IAS 34 amène la Direction à recourir à des hypothèses et à des estimations dans la mise en oeuvre des principes comptables pour valoriser des actifs et des passifs ainsi que des produits et des charges pour la période présentée.

Au 30 juin 2012, pour l'évaluation de la juste valeur des actifs biologiques, le Groupe a utilisé les dernières données historiques fiables disponibles quant aux marges moyennes réellement constatées, à savoir les exercices 2002 à 2012.

B.4/ Informations relatives à l'entreprise

La Société Anonyme Forestière et Agricole - SAFA - est une société anonyme de droit français soumise à l'ensemble des textes applicables aux sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Son siège social se situe 31-32 quai de Dion Bouton, 92811 Puteaux. La société est cotée à Paris sur le marché libre d'Euronext.

Les comptes intermédiaires ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration du 31 Août 2012.

Note 2 : Principales variations de périmètre

Néant.

Note 3 : Comparabilité des comptes

Les comptes de l'exercice 2012 sont comparables à ceux de l'exercice 2011 à l'exception des modifications de présentation et de changement de méthode détaillées ci-dessous.

Changement de méthode comptable des engagements envers le personnel :

La norme IAS19 "Avantages du personnel" permet d'opter pour l'une des deux méthodes de comptabilisation des engagements envers le personnel : la méthode "Corridor" ou la méthode "SORIE".

Jusqu'à présent, le Groupe avait opté pour la méthode du "Corridor".

Afin d'améliorer l'information présentée dans les comptes, le Groupe a décidé d'appliquer l'option "SORIE" et de procéder au changement de méthode comptable de la comptabilisation de ses engagements envers le personnel dès le 1er janvier 2012 avec effet rétroactif sur toutes les périodes présentées (seules les notes affectées par une modification ont été présentées au 01/01/2011).

Les principaux impacts de ce changement de méthode comptable sont les suivants :

- comptabilisation des écarts actuariels non reconnus au bilan en contrepartie des capitaux propres sur la première période présentée;
- comptabilisation des variations ultérieures des dettes actuarielles des engagements postérieurs à l'emploi liées aux effets des hypothèses actuarielles par capitaux propres directement sans effet ultérieur au compte de résultat.

Le Groupe a également choisi de modifier la présentation en compte de résultat de la charge liée aux engagements envers le personnel qui était jusqu'à présent constatée intégralement en résultat opérationnel. La composante de la charge liée aux intérêts nets du rendement attendu des actifs sera constatée en résultat financier.

Impacts de l'application de la méthode SORIE

<u>Bilan (en milliers d'euros)</u>	31/12/2011 publié	31/12/2011 retraité	Ecart	31/12/2010 publié	31/12/2010 retraité	Ecart
Capitaux propres totaux	44 824	44 768	(56)	39 147	39 105	(42)
Provisions pour avantages au personnel	483	575	92	440	508	68
Impôts différés passifs	1 967	1 931	(36)	1 864	1 838	(26)

Compte de résultat (en milliers d'euros)

	31/12/2011 publié	31/12/2011 retraité	Ecart	30/06/2011 publié	30/06/2011 retraité	Ecart
Résultat opérationnel	15 802	15 802	0	11 030	11 030	0
Impôts	(7 035)	(7 035)	0	(4 731)	(4 731)	0
Résultat net	9 239	9 239	0	6 573	6 573	0
résultat net part du groupe par action de base	7,15	7,15	0,00	5,21	5,21	0,00

Changement de présentation du compte de résultat

Le montant des charges d'intérêt nettes du rendement attendu des actifs reclassé du résultat opérationnel vers le résultat financier s'élève à -13 milliers d'euros au 30 juin 2012.

Le montant des charges d'intérêt nettes du rendement attendu des actifs qui auraient été reclassées du résultat opérationnel vers le résultat financier s'élevaient respectivement à - 11 milliers d'euros et - 22 milliers d'euros au 30 juin 2012 et 31 décembre 2011. Ces montants étant considérés comme non significatifs au regard des comptes consolidés, les états financiers comparatifs n'ont pas été retraités.

NOTES SUR LE BILAN

Note 4 - Immobilisations corporelles

Evolution en 2012

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 31/12/2011	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Variations de change	Variation Juste Valeur	Autres mouvements	Au 30/06/2012
Terrains et agencements	3	0	0	0	0	0	0	3
Constructions et aménagements	6 930	53	0	0	0	0	307	7 290
Actifs biologiques ⁽¹⁾	25 256	514	(49)		0	354	0	26 075
Installations techniques, matériels	6 685	19	0	0	0	0	190	6 894
Autres	3 750	216	(81)	0	0	0	(1)	3 884
Immobilisations en-cours	577	459	0	0	0	0	(430)	606
Avances, acomptes	504	544	0	0	0	0	(68)	980
Valeurs brutes	43 705	1 805	(130)	0	0	354	(2)	45 732

⁽¹⁾ Norme IAS 41 - "Comptabilisation et évaluation des actifs biologiques" :

L'actif biologique est évalué lors de la comptabilisation initiale et à chaque clôture à sa juste valeur.

La variation de juste valeur des actifs biologiques au cours de la période est comptabilisée dans le résultat net de la période. La juste valeur des actifs biologiques est présentée au bilan consolidé nette des amortissements comptabilisés dans les comptes sociaux des entités détentrices.

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Au 31/12/2011	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Variations de change	Variation Juste Valeur	Autres mouvements	Au 30/06/2012
Terrains et agencements	0	0	0	0	0	0	0	0
Constructions et aménagements	(3 912)	(173)	0	0	0	0	0	(4 085)
Actifs biologiques	(7 878)	(333)	44	0	0	0	1	(8 166)
Installations techniques, matériels	(4 645)	(163)	0	0	0	0	0	(4 808)
Autres	(2 895)	(278)	79	0	0	0	0	(3 094)
Immobilisations en-cours	0	0	0	0	0	0	0	0
Avances, acomptes	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements et provisions	(19 330)	(947)	123	0	0	0	1	(20 153)
Valeurs nettes	24 375	858	(7)	0	0	354	(1)	25 580

Note 5 - Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers correspondent principalement au prêt accordé à Socapalm pour 4 572 milliers d'euros ainsi qu'à l'obligation d'Etat contractée en 2010 pour 500 milliers d'euros.

Les variations des autres actifs financiers enregistrées au premier semestre 2012 ne sont pas significatives et correspondent à des intérêts courus sur prêt et des variations des dépôts.

Note 6 - Stocks et en-cours

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2012			Au 31/12/2011		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Matières premières, fournitures et autres	2 437	(283)	2 154	1 937	(283)	1 654
Produits en-cours, intermédiaires et finis	715	0	715	400	0	400
Marchandises	221	0	221	218	0	218
Total	3 373	(283)	3 090	2 555	(283)	2 272

Note 7 - Clients et autres débiteurs

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2012			Au 31/12/2011		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	1 792	(16)	1 776	1 704	(16)	1 688
Créances sociales et fiscales d'exploitation	181	0	181	491	0	491
Fournisseurs débiteurs	513	0	513	124	0	124
Comptes courants actifs	0	0	0	0	0	0
Autres créances d'exploitation	266	0	266	179	0	179
Total	2 752	(16)	2 736	2 498	(16)	2 482

Note 8 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2012			Au 31/12/2011		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Disponibilités	2 199	0	2 199	15 502	0	15 502
Équivalents de trésorerie	10 697	(382)	10 315	382	(382)	0
Conventions de trésorerie - actif	7 423	0	7 423	8 332	0	8 332
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>20 319</i>	<i>(382)</i>	<i>19 937</i>	<i>24 216</i>	<i>(382)</i>	<i>23 834</i>
Conventions de trésorerie - passif	0	0	0	0	0	0
Concours bancaires courants	0	0	0	(1)	0	(1)
Trésorerie Nette	20 319	(382)	19 937	24 215	(382)	23 833

(1) correspond à des dépôts à court terme (rémunérés) chez Safa Cameroun.

Note 9 - Capitaux propres

Au 30 juin 2012, le capital social de SAFA France s'élève à 4 040 400 euros, divisé en 577 200 actions ordinaires d'un nominal de 7 euros chacune.

Evolution du capital

Aucune évolution du capital de la société mère n'a été constatée durant le premier semestre 2012.

Les événements affectant ou pouvant affecter le capital social de SAFA France sont soumis à l'accord de l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Groupe suit en particulier l'évolution du ratio endettement net / capitaux propres totaux.

Les capitaux propres utilisés sont ceux présentés dans le tableau de variation des capitaux propres des états financiers.

Dividendes distribués par la société mère

Le montant total des dividendes payés sur le semestre par la société mère au titre de l'exercice 2011 est de 0,9 million d'euros, soit 1,60 euro par action.

Résultat par action

Le tableau ci-dessous fournit le détail des éléments utilisés pour calculer les résultats par action de base et dilué présentés au pied du compte de résultat.

(en milliers d'euros)	Juin 2012	Juin 2011	Décembre 2011
Résultat net part du Groupe, utilisé pour le calcul du résultat par action - de base	1 764	3 005	4 127
Résultat net part du Groupe, utilisé pour le calcul du résultat par action - dilué	1 764	3 005	4 127
Nombre de titres émis	577 200	577 200	577 200
Nombre de titres en circulation	577 200	577 200	577 200
Plan d'options de souscription d'actions	0	0	0
Actions gratuites	0	0	0
Nombre de titres émis et potentiels	577 200	577 200	577 200
Nombre moyen pondéré de titres en circulation - de base	577 200	577 200	577 200
Titres potentiels dilutifs résultant de l'exercice d'options de souscription	0	0	0
Nombre moyen pondéré de titres en circulation et potentiels - après dilution	577 200	577 200	577 200

Note 10 - Provisions pour risques et charges

Les variations de provisions pour risques et charges (-218 milliers d'euros) correspondent à la diminution de la provision pour impôts de distribution chez SAFA Cameroun.

Note 11 - Engagements envers le personnel

Les engagements envers le personnel ont été mis à jour au 30 juin 2012 par extrapolation des calculs au 31 décembre 2011.

Il est à noter que le Groupe a adopté l'option Sorie dans les comptes semestriels 2012 (voir Note 3 - Comparabilité des comptes). L'ensemble des périodes présentées ont été retraitées en conséquence.

Les données démographiques du 31 décembre 2011 ont été mises à jour, le cas échéant, des départs en retraite prévus sur 2012.

Les cours de change et le taux d'actualisation ont été mis à jour, les autres hypothèses ont été conservées.

1/ Actifs et passifs comptabilisés au bilan :

(en milliers d'euros)	Au 30/06/12			AU 31/12/2011			AU 01/01/2011		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Valeur actualisée des obligations (régimes non financés)	626	0	626	625	0	625	565	0	565
Valeur actualisée des obligations (régimes financés)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Juste valeur des actifs du régime	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coût des services passés non comptabilisés	(46)	0	(46)	(50)	0	(50)	(57)	0	(57)
Montant net au bilan des engagements envers le personnel	580	0	580	575	0	575	508	0	508

2/ Composantes de la charge :

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2012			Au 30/06/2011			Au 31/12/2011		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Coût des services rendus	(17)	0	(17)	(17)	0	(17)	(34)	0	(34)
Coût des services passés	(4)	0	(4)	(4)	0	(4)	(8)	0	(8)
Montant des gains et pertes actuariels reconnus	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Effets des réductions et liquidation de plan	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges d'intérêt	(13)	0	(13)	(11)	0	(11)	(22)	0	(22)
Rendement attendu des actifs du régime	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coûts des engagements envers le personnel	(34)	0	(34)	(32)	0	(32)	(64)	0	(64)

3/ Mouvements sur le passif / actif net comptabilisés au bilan :

- Evolution de la provision

(en milliers d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Au 1er janvier 2012	575	0	575
Augmentation par résultat	34	0	34
Reprise par résultat	(72)	0	(72)
Ecarts actuariels constatés par capitaux propres	43	0	43
Ecart de conversion	0	0	0
Autres mouvements	0	0	0
Au 30 juin 2012	580	0	580

(en milliers d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Au 1er janvier 2011	508	0	508
Augmentation par résultat	64	0	64
Reprise par résultat	(23)	0	(23)
Ecarts actuariels constatés par capitaux propres	25	0	25
Ecart de conversion	0	0	0
Autres mouvements	1	0	1
Au 31 décembre 2011	575	0	575

4 / (Gains) et pertes actuariels comptabilisés directement en capitaux propres

L'évolution des gains et pertes actuariels mentionnés dans l'état du résultat global et reconnus directement en capitaux propres est la suivante :

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2012	Au 30/06/2011	Au 31/12/2011
Solde d'ouverture	(93)	(68)	(68)
Gains et pertes actuariels reconnus au cours de la période	(43)	51	(25)
Autres variations	(1)	0	0
Solde de clôture	(137)	(17)	(93)

5 / Hypothèses d'évaluation

Le taux d'actualisation est obtenu par référence au taux de rendement des obligations privées de première catégorie en France (de maturité équivalente à la durée des régimes évalués).

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements, sont les suivantes :

(en pourcentage)

Au 30 juin 2012

Taux d'actualisation	3,75%
Rendement attendu des actifs	4,00%
Augmentation des salaires ⁽¹⁾	2,60%

Au 31 décembre 2011

Taux d'actualisation	4,50%
Rendement attendu des actifs	4,00%
Augmentation des salaires ⁽¹⁾	2,60%

Au 01 janvier 2011

Taux d'actualisation	4,00%
Rendement attendu des actifs	4,00%
Augmentation des salaires ⁽¹⁾	2,60%

⁽¹⁾ inflation comprise

Note 12 - Fournisseurs et autres créditeurs

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2011	Variations de périmètre	Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 30/06/2012
Dettes fournisseurs	2 853	0	(615)	0	1	2 239
Dettes sociales et fiscales d'exploitation	252	0	152	0	(1)	403
Clients créditeurs	446	0	(445)	0	(1)	0
Comptes courants - passif à moins d'un an	0	0	0	0	0	0
Autres dettes d'exploitation	70	0	3 536 ⁽¹⁾	0	1	3 607
Total	3 621	0	2 628	0	0	6 249

⁽¹⁾ Correspond à des dividendes à payer chez Safa Cameroun à Compagnie du Cambodge et ses actionnaires minoritaires pour respectivement 1 384 milliers d'euros et 2 167 milliers d'euros.

Note 13 - Impôts courants passifs

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2011	Variations de périmètre	Variations nettes ⁽¹⁾	Variations de change	Autres mouvements	Au 30/06/2012
Impôts courants - passif	6 652	0	(3 155)	0	(1)	3 496
Total	6 652	0	(3 155)	0	(1)	3 496

⁽¹⁾ correspond principalement au paiement des dettes fiscales d'IS chez Safa Cameroun.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 14 - Informations sur les secteurs opérationnels

L'activité de SAFA étant uniquement composée de l'exploitation d'une plantation au Cameroun, l'information sur les secteurs opérationnels est en lecture directe dans les comptes présentés.

Note 15 - Principales évolutions à périmètre et taux de change constants

Aucune évolution de périmètre (acquisitions ou cessions de participations dans une société, variation de pourcentage d'intégration, changement de méthode de consolidation) n'a été constatée lors de l'exercice 2011 et du premier semestre 2012.

Note 16 - Résultat opérationnel

L'analyse du résultat opérationnel par nature de produits et charges est la suivante:

	Jun 2012	Jun 2011	Décembre 2011
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Chiffre d'affaires	10 475	15 094	26 331
- Ventes de Biens	10 451	15 082	26 222
- Prestations de services	24	7	109
- Produits des activités annexes	0	5	0
Achats et charges externes :	(2 638)	(2 248)	(5 635)
- Achats et charges externes	(2 637)	(2 247)	(5 635)
- Locations et charges locatives	(1)	(1)	0
Frais de personnel	(1 599)	(1 550)	(3 426)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(897)	(885)	(1 814)
Evolution de la juste valeur des actifs biologiques ⁽¹⁾	354	679	338
Autres produits opérationnels ⁽¹⁾	18	28	48
Autres charges opérationnelles ⁽¹⁾	(7)	(88)	(40)
Résultat opérationnel	5 706	11 030	15 802

⁽¹⁾ IAS 41 sur SAFA Cameroun

* Détails des autres produits et charges opérationnels :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Jun 2012			Jun 2011		
	Total	Produits opérationnels	Charges opérationnelles	Total	Produits opérationnels	Charges opérationnelles
Plus-values (moins-values) sur cessions d'immobilisations	2	9	(7)	21	21	0
Pertes et gains de change	0	0	0	0	0	0
Bénéfices et pertes attribués	0	0	0	0	0	0
Autres	8	8	0	(81)	7	(88)
Autres produits et charges opérationnels	10	18	(7)	(60)	28	(88)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Décembre 2011		
	Total	Produits opérationnels	Charges opérationnelles
Plus-values (moins-values) sur cessions d'immobilisations	20	26	(6)
Pertes et gains de change	0	0	0
Bénéfices et pertes attribués	0	0	0
Autres	(12)	22	(34)
Autres produits et charges opérationnels	8	48	(40)

Note 17 - Résultat financier

	Jun 2012	Jun 2011	Décembre 2011
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Coût net du financement	184	214	422
- Charges d'intérêt	0	0	0
- Revenus des créances financières	184	103	422
- Autres produits	0	111	0
Autres produits financiers ⁽¹⁾	138	60	50
Autres charges financières ⁽¹⁾	(14)	0	0
Résultat financier	308	274	472

* Détails des autres produits et charges financiers :

	Juin 2012			Juin 2011		
	Total	Produits financiers	Charges financières	Total	Produits financiers	Charges financières
(en milliers d'euros)						
Revenus des titres et des valeurs mobilières de placement	103	103	0	16	16	0
Plus-values sur cession des titres de participation et des valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	0	0
Effet des variations de périmètre de consolidation	0	0	0	0	0	0
Variations des provisions financières ⁽¹⁾	(13)	0	(13)	0	0	0
Mise à la juste valeur des dérivés	0	0	0	0	0	0
Autres	34	35	(1)	44	44	0
Autres produits et charges financiers	124	138	(14)	60	60	0

⁽¹⁾ Correspond à des dotations aux provisions indemnités de fin de carrière (charge d'intérêt nette du rendement attendu des actifs).

	Décembre 2011		
	Total	Produits financiers	Charges financières
(en milliers d'euros)			
Revenus des titres et des valeurs mobilières de placement	16	16	0
Plus-values sur cession des titres de participation et des valeurs mobilières de placement	0	0	0
Effet des variations de périmètre de consolidation	0	0	0
Variations des provisions financières	0	0	0
Mise à la juste valeur des dérivés	0	0	0
Autres	34	34	0
Autres produits et charges financiers	50	50	0

Note 18 - Impôts sur les bénéfices

Analyse de la charge d'impôt

	Juin 2012	Juin 2011	Décembre 2011
(en milliers d'euros)			
Impôts sur les bénéfices	(1 498) ⁽¹⁾	(4 150)	(6 279)
Sous-total impôts courants	(1 498)	(4 150)	(6 279)
(Dotation) reprise provisions pour impôt	218	110	(216)
Variation nette des impôts différés ⁽²⁾	(146)	(255)	(104)
Retenues à la source	(584)	(436)	(436)
Total	(2 010)	(4 731)	(7 035)

⁽¹⁾ Diminution de la charge d'impôt en lien avec la baisse de l'activité.

⁽²⁾ Correspond principalement aux impôts différés liés à la mise à la juste valeur des actifs biologiques.

Evolution en 2012

	Au 31/12/2011	Variations de périmètre	Variations nettes ⁽¹⁾	Variations de change	Autres mouvements ⁽²⁾	Au 30/06/2012
(en milliers d'euros)						
Impôts différés - actif	0	0	0	0	0	0
Impôts différés - passif	1 931	0	146	0	(17)	2 060

⁽¹⁾ Impôts différés - passif : dont 136 milliers d'euros liés à la mise à la juste valeur des actifs biologiques.

⁽²⁾ Correspond à l'impôt différé relatif au SORIE

Evolution en 2011

	Au 01/01/2011	Variations de périmètre	Variations nettes ⁽¹⁾	Variations de change	Autres mouvements ⁽²⁾	Au 31/12/2011
(en milliers d'euros)						
Impôts différés - actif	0	0	0	0	0	0
Impôts différés - passif	1 838	0	104	0	(11)	1 931

⁽¹⁾ Impôts différés - passif : dont 130 milliers d'euros liés à la mise à la juste valeur des actifs biologiques.

⁽²⁾ Correspond à l'impôt différé relatif au SORIE

AUTRES INFORMATIONS

Note 19 - Parties liées

- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec des sociétés non consolidées qui ont un lien capitalistique direct ou indirect avec le Groupe. Ces opérations sont réalisées aux conditions de marché.

Au cours du semestre clos le 30 juin 2012, il n'y a pas eu de variation significative dans la nature des transactions entre le Groupe et ses parties liées par rapport au 31 décembre 2011 (voir Note 24 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011).

Note 20 - Engagements contractuels hors bilan

Néant.

Note 21 - Informations sur les instruments financiers et la gestion des risques

Cette présente note est une actualisation des informations fournies dans la note 26 du rapport annuel 2011.

Suivi et gestion de la dette et des instruments financiers

Les Directions de la Trésorerie et du Contrôle de gestion du Groupe Bolloré organisent et supervisent la remontée des informations et des indicateurs financiers mensuels des divisions, en particulier le compte de résultat et le suivi de l'endettement net.

Toute contrepartie bancaire, intervenant dans le cadre d'opérations de couverture de change, de gestion de taux d'intérêt ou de placement de trésorerie, doit avoir obtenu l'aval de la Direction Financière. Le Groupe travaille uniquement avec des établissements bancaires de premier ordre.

A - Risque de marché concernant les actions cotées

Compte tenu de ses activités financières peu significatives, le Groupe est faiblement exposé à la variation du cours des titres cotés.

B - Risque de liquidité

Le Groupe dispose d'une trésorerie nette positive. Il dispose par ailleurs d'un compte courant avec le Groupe Bolloré qui pourrait, le cas échéant, couvrir ses besoins de liquidité.

C - Risque de taux

Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés de taux au 30 juin 2012.

Au 30 juin 2012, la part de l'endettement financier net portant intérêt représentait un désendettement de 19,9 millions d'euros (trésorerie nette positive) à taux variable.

Sensibilité : si les taux (après déduction des éléments ne portant pas intérêt) varient uniformément de +1 % l'impact annuel sur les produits financiers nets serait de + 199 milliers d'euros.

D - Risque crédit client

Les analyses des créances clients sont réalisées au cas par cas, et les dépréciations sont constatées sur une base individuelle en tenant compte de la situation du client, de l'existence ou non d'une assurance crédit, et des retards de paiement.

Aucune dépréciation n'est constatée sur une base globale.

E - Risque de devise

Le chiffre d'affaires, réalisé en zone CFA, limite de fait l'exposition du Groupe au risque de change.

F - Risque matières premières

Compte tenu de son activité, le Groupe est exposé aux risques de variation du cours de l'huile de palme et du caoutchouc. Face à ce risque, la principale politique du Groupe a toujours été de contrôler ses coûts de production pour dégager des marges devant permettre la viabilité des structures en cas de baisse importante des prix de vente de ces matières premières, et inversement de dégager des marges bénéficiaires importantes lors des retournements des marchés à la hausse.

Note 22 - Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

Attestation du Rapport Financier Semestriel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 1 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le 31 août 2012
Emmanuel Fossorier
Président directeur général

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1er janvier au 30 juin 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de SOCIETE ANONYME FORESTIERE ET AGRICOLE, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2012, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1- CONCLUSION SUR LES COMPTES

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Changement de méthode comptable des engagements envers le personnel » de la note 3 « Comparabilité des comptes » de l'annexe.

2- VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 31 août 2012

Les Commissaires aux Comptes

AEG FINANCES
Membre de Grant Thornton International

Philippe BAILLY

CONSTANTIN ASSOCIES

Philippe SOUMAH